

		1																Contrôl	e continu	1										Exame	terminal						S	Seconde	chance			
						Type		Note seuil		-	CC1			CC2			CC3	1		CC4		1	CC5		CC6	5 I p	oids du CC	Poids de l'ET	Epreuve	e N*1	Epreuve N°2		Epreuve N°3	N° du ou	Poids total	Poids de la	Epreuv	e N°1	Epreuve	N°2	Epreuve	e N°3
Mention	Parcours	(S1, S2, S	tre S3		ombre	d'évaluation	n Compensat	tio pour la	Seconde chance			Remontée en			Remontée en			Remontée en			Remontée en	n		Remontée en		Remontée en d	ans la note	dans la note à			Code _ ,	C	`odo	des CC qui	du CC qui	note	Code		7		T	
		S4)		d	l'ECTS	(CCI, EM, ET EP)	ſ, n	compensati n/20	(OUI / NON	Coefficient (% de la	Code nature	seconde	(% de la	Code nature	seconde		Code nature		Coefficient (% de la	Code nature	seconde	Coefficient (% de la	Code	seconde ,	pefficient Code % de la nature	seconde	l'UE de la	l'UE (% de la		Durée de	nature Durée	nat	Durée de l'épreuve	remontent	remonte en	d'examen terminal	nature de	Durée de l'épreuve		Durée de	Code nature de l'épreuve	Durée de
						EP)		n/20		note à l'UE)	épreuve	chance (OUI / NON)	note à l'UE)	épreuve	chance (OUI / NON)	note à l'UE)	épreuve	chance (OUI / NON)	note à l'UE)		chance (OUI / NON)			chance (OUI	te à l'UE) épreuv	chance (OUI	première session	note à l'UE) de la 1ère session	épreuve N°1 I'	'épreuve N°1	épreuve N°2	epr	reuve N'3	en seconde chance	seconde	de 2nde	l'épreuve	N°1	N°2	épreuve N°2	N°3	'épreuve N°3
L					_							/ NON)	-		/ NON)	1		/ NON)	1		/ NON)		-	/ NON)		/ NON)					N Z	IN.	N'3	cnance	cnance	chance	N°1					
1er degre	1er degré	S1	UE1		9	ET CC			OUI	50%	PE (EPS)	NON	500/	PE (LV)	NON												0%	100%	ET	3h	ET 3h	_				100%	ET PE	3h	ET PE	3h	\rightarrow	
			UE1		3	CC	OUI		OUI	50%		NON	50%		NON												100% 100%					-				100%			ET	_	\rightarrow	
					4	EP			NON	30%		11011	3070		11011												0%	100%	PF							100%						
					4	CC	OUI		NON	50%	PE		50%	POP													100%															
					2	ET	NON		OUI																		0%	100%	0		0					100%	0		0 7			
		S2	UE2		9	ET	NON		OUI																		0%	100%	ET	3h	ET 3h					100%	ET	3h	ET	3h		
					8	CC			NON	25%	PE (EPS)		25%	PE (ST)		25%	POP (HG)		25%	PE (Arts)							100%					_										
				2.4 Se former à et par la recherche	5	EP EP	OUI		NON NON																		0% 0%	100% 100%	PE RMS		PE	-							_	_	\rightarrow	
					5	EP	OUI	8	NON																		0%	100%	PE		POP											
		S3			7	CC			NON	25%	ET		25%	ET		25%	ET		25%	ET							100%															
					7	CC	OUI		OUI	50%	PE ou POP	NON	50%	PE ou POP	NON												100%									100%	PE					
					3	EP	OUI		NON																		0%	100%	PE													
					5	EP	OUI		NON																		0%	100%	PE		25										\longrightarrow	
-	1	+			5	EP EP	NON		NON																		0% 0%	100% 100%	PE POP ou PE		PE											
—	1	54			6	CC	OUI	8	NON	25%	ET		25%	ET		25%	ET		25%	ET							100%	100%	POP OU PE													
	†	- 57			6	CC			NON		PE ou POP			PE		30%			-270								100%															
			UE4	4.3 Etre acteur de la communauté éducative	3	EP	OUI		NON																		0%	100%	POP		PE											
					6	EP	NON		NON																		0%	100%	RMS													
			UE4		6	EP	NON		NON																		0%	100%	PE		PE											
-			UE4	4.6 Parcours personnel	3	EP	OUI		NON																	_	0% 0%	100%	POP ou PT												-	
-							+		+	<u> </u>																	0%					_							_	=	$\overline{}$	-
1er degre	Basque	S1	UE1	1.1 Enseigner le français, les maths, la langue basque	9	ET	NON		OUI																		0%	100%	ET	3h	ET 3h	-	ET 3h			100%	ET	3h	ET	3h	ET	3h
					8	CC			OUI	50%	PE	NON	50%	PE	NON												100%									100%			PE			
			UE1	1.3 Etre acteur de la communauté éducative	3	CC	OUI		OUI	50%	ET	NON	50%	ET	NON												100%									100%	ET		ET			
					4	EP			NON																		0%	100%	PE													
-		-			4	CC	OUI		NON	50%	PE		50%	POP													100%	100%			_	_				100%	_			\rightarrow	\rightarrow	
-		52		8	9	FT	OUI		OUI	1																	0% 0%	100%	ET	3h	ET 3h	-	ET 3h				ET	3h	ET	3h	ET	3h
		J.	UE2		8	CC	OUI		NON	25%	PE		25%	PE		25%	POP		25%	PE							100%	100%		511	2. 5		2. 3			100%		511		-511		3.11
					3	EP	OUI		NON																		0%	100%	PE		PE											
					4	EP	OUI		NON																		0%	100%	RMS													
					4	EP	OUI		NON																		0%	100%	PE		POP											
-		63	UE 2		2	CC	NON OUI		NON	50% 17%			50% 17%			17%	ET		17%	ET		169/	ET		16% 0		100% 100%														-	
		33		3.2 Savoir exercer la polyvalence	7	CC	OUI		OUI		PE ou POP	NON		PE ou POP	NON	1770			1770			1070	LI		10%		100%									100%	PE			_	_	
			UE3	3.3 Etre acteur de la communauté éducative	3	EP	OUI		NON																		0%	100%	PE													
					6	EP			NON																		0%	100%	PE													
					6	EP	NON		NON	4704	-		4707			4704			4704			100			1011		0%	100%	PE		PE										\longrightarrow	
		54	UE4	4.1 Enseigner le français, les maths, la langue basque 4.2 Savoir exercer la polyvalence	6	CC	OUI		NON NON	17%	PF OU POP		17%	ET PF		17% 30%	ET		17%	El		16%	EI		16% O		100% 100%					-							_	_	\rightarrow	
		1			3	FP	OUI		NON	4076	TE OUT OF		30/0			30%	101										0%	100%	POP		PF	_								=	=	
					6	EP	NON		NON																		0%	100%	RMS													
			UE4	4.5 Observer, agir dans l'école, dans la classe	6	EP	NON		NON																		0%	100%	PE		PE											
-	-	-																																								
1or do-	Occiton	£1	1154	1.1 Enseigner le français, les maths, l'occitan	9	FT	NON		OUI																		0%	100%	FT	3h	ET 3h		ET 3h			100%	ET	3h	ET	3h	ET	3h
tei degre	Occitan	31	UF1		8	CC	OUI		OUI	50%	PE	NON	50%	PE	NON												100%	100%	EI	311	E1 3n		211			100%	PE	311	PE	311	E1	311
	1	1			3	CC			OUI	50%		NON	50%		NON												100%										ET		ET			
					4	EP	OUI		NON																		0%	100%	PE													
					4	CC	OUI		NON	50%	PE		50%	POP													100%												التبيا			
		60			9	ET FT			OUI	_																\perp	0%	100%	0	24	0		FT 21			100%	0	26	0	26	CT	24
-	-	52	UE2		9	CC	NON OUI		OUI	25%	PE		25%	PE		25%	POP		25%	pe							0% 100%	100%	ET	3n	ET 3h	-	ET 3h			100%	ET	3h	ET	3h	ET	3n
	 		UE2	2.2 Savoir exercer la polyvalence 2.3 Etre acteur de la communauté éducative	3	EP			NON	2370	PE.		2370	76		2,370	FUF		2370	7.5							0%	100%	PE		PE											
	1	1	UE2	2.4 Se former à et par la recherche	4	EP			NON																		0%	100%	RMS													
			UE2	2.5 Observer, agir dans l'école, dans la classe	4	EP	OUI	8	NON																		0%	100%	PE		POP											
			UE 2		2	CC			NON				50%														100%															
		S3			8 7	CC		8	NON	17%		NON		ET DOD	NON	17%	ET		17%	ET		16%	ET		16% 0	\perp	100%									100%	PE					
	-	-			7	CC EP	OUI		OUI	50%	PE ou POP	NUN	50%	PE ou POP	NUN												100% 0%	100%	PE							100%	PE					
		+			6	EP			NON																		0%	100%														
		1	UE3		6	EP			NON																		0%	100%	PE		PE											
		S4	UE4	4.1 Enseigner le français, les maths, l'occitan	9	CC	OUI	8	NON	17%	ET		17%	ET		17%	ET		17%	ET		16%	ET		16% 0		100%															
				4.2 Savoir exercer la polyvalence	6	CC	OUI		NON	40%	PE ou POP		30%	PE		30%	POP										100%		200		DE .											
-	1	+		4.5 Et e detedi de la communate eddedive	6	EP EP			NON NON																		0%	100%	POP RMS		PÉ											
		+			6	EP	NON		NON																		0% 0%	100%	PE		PE											
	1		1-24	, . 0,,																																			-	-		

0	Oral (ex. un sujet est proposé à l'étudiant qui le prépare en temps limité et qui l'expose en temps limité à l'évaluateur)
ET	Ecrit sur table (y compris épreuve sur ordinateur)
PE	Production écrite (Ex. compte rendu de TP, de séance)
RM	Rapport ou mémoire écrit sans soutenance
RMS	Rapport ou mémoire écrit avec soutenance
POP	Présentation orale d'une production (technique, numérique, scientifique)
EPE	Evaluation de pratiques d'enseignement (mise en œuvre d'une situation d'apprentissage en arts, EPS, sciences)
PT	Production technique, numérique, sportive, artistique, scientifique
QUI	Quitus (de présence, d'assiduité, de conformité aux objectifs)



																		Contrôle cont												men termina							
				1														Controle cont										POIOS OP LET							Secor	nde chance	
		Semestre			Type		Note seuil	Seconde		CC1			CC2			CC3			CC4			CCS			CC6		Poids du CC	dans la note à	Epreuv	e N°1	Eprei	ıve N°2	N° du ou des		Poids de la	Epreuve N°1	Epreuve N°2
Mention	Parcours	(S1, S2, S3 S4)	Numéro et Intitulé UE	Nombre d'ECTS	d'évaluation (CCI, EM, ET, EP)	Compensation	pour compensation /20	chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve		Coefficient % de la note à l'UE)	Code nature épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	Remontée en seconde hance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	dans la note à l'UE de la première session	l'UE (% de la note à l'UE) de la 1ère	Code nature épreuve N°1	Durée de l'épreuve N°1	Code nature épreuve N°2	Durée de l'épreuve N°2	CC qui remontent en seconde chance	du CC qui remonte en seconde chance	note d'examen terminal de 2nde chance	Code nature de l'épreuve N*1	Code nature de l'épreuve N°2
2nd degré	Sciences économiques et sociales	51	UE 1-1 Maîtrise des champs disciplinaires	8	CCI	OUI		NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON							100%										
2nd degré	Sciences économiques et sociales	51	UE 1-2 Stratégies d'enseignement	8	CCI	OUI		NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON							100%										
2nd degré	Sciences économiques et sociales	S1	UE 1-3 Etre acteur de la communauté éducative et construire son éthique professionnelle	4	CCI	OUI		NON	50%	ET	NON	50%	ET	NON													100%							100%		ET	ET
2nd degré	Sciences économiques et sociales	51	UE 1-4 Recherche et innovation pédagogique	5	CCI	OUI		NON	33%	ET	NON	33%	ET	NON	33%	ET	NON										99%										
2nd degré	Sciences économiques et sociales	51	UE 1-5 Professionalisation	3	CCI	OUI		NON	50%	RM	NON	50%	RM	NON													100%										
2nd degré	Sciences économiques et sociales	S1	UE 1-6 Langue vivante étrangère	2	CCI	OUI		NON	30%	ET	NON	30%	0	NON	40%	0	NON										100%										
																											0%										
2nd degré	Sciences économiques et sociales	52	UE 2-1 UE 1-1 Maîtrise des champs disciplinaires	8	CCI	OUI		NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON							100%										
2nd degré	Sciences économiques et sociales	52	UE 2-2 Stratégies d'enseignement	8	CCI	OUI		NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON							100%										
2nd degré	Sciences économiques et sociales	52	UE 2-3 Etre acteur de la communauté éducative et construire son éthique professionnelle	4	EP	OUI		NON																			0%	100%	PE		PE						
2nd degré	Sciences économiques et sociales	52	UE 2-4 Recherche et innovation pédagogique	5	CCI	OUI		NON	33%	ET	NON	33%	ET	NON	33%	ET	NON										99%										
2nd degré	Sciences économiques et sociales	52	UE 2-5 Professionalisation	3	CCI	OUI		NON	50%	RM	NON	50%	RM	NON													100%										
2nd degré	Sciences économiques et sociales	52	UE 2-6 Langue vivante étrangère	2	CCI	OUI		NON	50%	ET	NON	50%	0	NON													100%										
																											0%										
2nd degré	Sciences économiques et sociales	53	UE 3-1 Maîtrise des champs disciplinaires	5	CCI	OUI		NON	33%	ET	NON	33%	ET	NON	33%	ET	NON										100%										
2nd degré	Sciences économiques et sociales	53	UE 3-2 Stratégies d'enseignement	5	CCI	OUI		NON	33%	ET	NON	33%	ET	NON	34%	ET	NON										101%										
2nd degré	Sciences économiques et sociales	53	UE 3-3 Etre acteur de la communauté éducative et construire son éthique professionnelle	4	EP	OUI		NON																			0%	100%	PE								
2nd degré	Sciences économiques et sociales	53	UE 3-4 Recherche et innovation pédagogique	10	CCI	NON		NON	5%	ET	NON	5%	ET	NON	5%	ET	NON	5%	ET	NON	40%	RM	NON	40%	0	NON	100%										
2nd degré	Sciences économiques et sociales		UE 3-5 Professionalisation	4	CCI	NON		NON	50%	RM	NON	50%	RM	NON													100%										
2nd degré	Sciences économiques et sociales	53	UE 3-6 Langue vivante étrangère	2	CCI	NON		NON	50%	ET	NON	50%	0	NON													100%										
																											0%										
2nd degré	Sciences économiques et sociales	54	UE 4-1 Maîtrise des champs disciplinaires	8	CCI	OUI		NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON							100%										
2nd degré	Sciences économiques et sociales		UE 4-2 Stratégies d'enseignement	8	CCI	OUI	1 1	NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON							100%										
2nd degré	Sciences économiques et sociales	S4	UE 4-3 Etre acteur de la communauté éducative et construire son éthique professionnelle	4	EP	OUI		NON	50%	ET	NON	50%	0	NON													100%	100%	POP		PE						
2nd degré	Sciences économiques et sociales	S4	UE 4-4 Professionalisation	10	EP	NON		NON																			0%	100%	RM								

Code	Nature de l'épreuve
0	Oral (ex. un sujet est proposé à l'étudiant qui le prépare en temps limité et qui l'expose en temps limité à l'évaluateur)
ET	Ecrit sur table (y compris épreuve sur ordinateur)
PE	Production écrite (Ex. compte rendu de TP, de séance)
RM	Rapport ou mémoire écrit sans soutenance
RMS	Rapport ou mémoire écrit avec soutenance
POP	Présentation orale d'une production (technique, numérique, scientifique)
EPE	Evaluation de pratiques d'enseignement (mise en œuvre d'une situation d'apprentissage en arts, EPS, sciences)
PT	Production technique, numérique, sportive, artistique, scientifique
QUI	Quitus (de présence, d'assiduité, de conformité aux objectifs)



															Co	ontrôle conti	inu										Exa	men terminal				Secor	de chance		
	Semestr		Type	UE	note seuil pour	Seconde		CC1			CC2			CC3			CC4			CC5			CC6		Poids du CC	Poids de l'ET	Epreuve !	N°1	Epreuve N°2		Poids total du		Epreuve N°1	Epreu	ve N°2
Mention Parcours			l'évaluation CCI, EM, ET, EP)	compensable	la compensation /20	chance (OUL/NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature		Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature		pefficient (% le la note à l'UE)		Remontée en seconde chance (OUI / NON)		Code nature	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature	Remontée en seconde chance (OUI / NON)		l'UE (% de la		Ourée de Code na oreuve N°1 épreuve		N° du ou des CC qui remontent en second chance	CC qui remonte en seconde chance	Poids de la note d'examen terminal de 2nde chance	Code nature de l'épreuve N°1 Durée d l'épreuve l		Durée de l'épreuve N°2
2nd Degré Biotechnologies	S1 UE 1-1 Maitrise des champs disciplinaires (physiologie humaine & microbiologie 1)	8	CCI	OUI	NON	OUI	33%	PE	NON	33%	PE	NON	33%	PE	NON										100%							100%	0		
2nd Degré Biotechnologies	S1 UE 1-2 Stratégies d'enseignement (didactique générale & didactique appliquée & biochimie)	8	CCI	OUI	NON	OUI	25%	PE	NON	25%	PE	NON	25%	PE	NON	25%	PE	NON							100%							100%	0		
2nd Degré Biotechnologies		4	CCI	OUI	NON	OUI	50%	ET	NON	50%	ET	NON													100%							100%	ET	ET	1
2nd Degré Biotechnologies	S1 UE 1-4 Recherche et innovation pédagogique (recherche & numérique & nutrition et sciences des aliments 1 & devoirs blancs)	5	CCI	OUI	NON	OUI	25%	PE	NON	25%	PE	NON	25%	PE	NON	25%	PE	NON							100%							100%	0		
	S1 UE 1-5 Professionnalisation	3	EP	OUI	NON	NON																			0%	100%	PE								1
2nd Degré Biotechnologies		2	EP	OUI	NON	NON																			0%	100%	POP								1
2nd Degré Biotechnologies	S2 UE 2-1 Maitrise des champs disciplinaires (STE & nutrition et sciences des aliments 2 & devoirs blancs)	8	CCI	OUI	NON	OUI	50%	PE	NON	25%	PE	NON	25%	PE	NON										100%							100%	0		
2nd Degré Biotechnologies	UE 2-2 Stratégies d'enseignement (didactique générale & didactique appliquée & microbiologie 2 & expérimentations propres aux biotechnologies 1 : biochimie, microbiologie)	8	CCI	OUI	NON	OUI	20%	PE	NON	20%	PE	NON	20%	PE	NON	20%	PE	NON	20%	PE	NON				100%							100%	o		
2nd Degré Biotechnologies	S2 UE 2-3 : Acteur de la communauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																			0%	100%	PE	PE							
2nd Degré Biotechnologies	S2 UE 2-4 Recherche et innovation pédagogique (recherche, numérique, prévention des risques professionnels)	5	CCI	OUI	NON	OUI	50%	PE	NON	25%	PE	NON	25%	PE	NON										100%							100%	0		
2nd Degré Biotechnologies	S2 UE 2-5 Professionnalisation	3	EP	OUI	NON	NON																			0%	100%	PE								
		2	EP	OUI	NON	NON																			0%	100%	POP								1
2nd Degré Biotechnologies	S3 UE 3-1 Maitrise des champs disciplinaires (STE & devoirs blancs)	5	EP	OUI	NON	OUI																			0%	100%	PE					100%	0		1
2nd Degré Biotechnologies	S3 UE 3-2 Stratégies d'enseignement (didactique générale & didactique appliquée & nutrition et sciences des aliments 3)	5	CCI	OUI	NON	OUI	33%	PE	NON	33%	PE	NON	33%	PE	NON										100%							100%	0		
2nd Degré Biotechnologies	S3 UE 3-3 : Acteur de la communauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																			0%	100%	PE								
2nd Degré Biotechnologies	S3 UE 3-4 Recherche et innovation pédagogique (recherche & projet numérique)	10	CCI	NON	NON	NON	10%	PE	NON																10%	90%	RMS								
		4	EP	NON	NON	NON																			0%	100%	PE								
2nd Degré Biotechnologies	S3 UE 3-6 Langue vivante étrangère	2	EP	NON	NON	NON																			0%	100%	POP								
2nd Degré Biotechnologies	S4 UE 4-1 Maitrise des champs disciplinaires (expérimentations propres aux biotechnologies 2 : techniques culinaires & devoirs/oraux blancs)	8	CCI	OUI	NON	OUI	25%	PE	NON	25%	PE	NON	25%	PE	NON	25%	PE	NON							100%							100%	0		
	UE 4-2 Stratégies d'enseignement (didactique générale & expérimentations propres aux biotechnologies 3 : entretien du linge et des locaux)	8	ССІ	OUI	NON	OUI	33%	PE	NON	33%	PE	NON	33%	PE	NON										100%							100%	0		
2nd Degré Biotechnologies			EP		NON	NON																			0%		POP	PE							4
2nd Degré Biotechnologies	S4 UE 4-4 Professionnalisation	10	EP	NON	NON	NON																			0%	100%	PE								4

Code	Nature de l'épreuve
0	Oral (ex. un sujet est proposé à l'étudiant qui le prépare en temps limité et qui l'expose en temps limité à l'évaluateur)
ET	Ecrit sur table (y compris épreuve sur ordinateur)
PE	Production écrite (Ex. compte rendu de TP, de séance)
RM	Rapport ou mémoire écrit sans soutenance
RMS	Rapport ou mémoire écrit avec soutenance
POP	Présentation orale d'une production (technique, numérique, scientifique)
EPE	Evaluation de pratiques d'enseignement (mise en œuvre d'une situation d'apprentissage en arts, EPS, sciences)
PT	Production technique, numérique, sportive, artistique, scientifique
QUI	Quitus (de présence, d'assiduité, de conformité aux objectifs)



																		Contrôle continu	u								Ex	amen terminal						Seconde chance		
					Type		note seuil pour			CC1			CC2			CC3			CC4		CCS		CC6		Poids du CC	Poids de l'ET	Epreuve	N*1	Epreuve	. N°2	N° du ou des CC	Poids total du	Deide de la sete	Epreuve N*1	Eprev	euve N°2
Mention	Parcours	Semestre (S1, S2, S3 S4)	Numéro et Intitulé UE	Nombre d'ECTS	d'évaluation (CCI, EM, ET, EP		la compensation /20	Seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature			épreuve se	Remontée en econde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	ode nature épreuve Remont seconde (OUI / I	hance de la note	Code nature épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	dans la note à l'UE de la première session	dans la note à l'UE (% de la note à l'UE) de la 1ère session			le nature euve N°2	Durée de l'épreuve N°2	qui remontent en seconde chance	CC qui remonte en seconde	d'examen terminal de 2nde chance	Code nature de l'épreuve N°1 l'épreuve N°1	Code nature de l'épreuve N°2	e Durée de l'épreuve N*2
	Documentation	S1	UE 1-1 Maîtrise des sciences de l'information et de la communication	8 ECTS	CCI	OUI	NON	NON	25%	PE	non	25%	PE	non	25%	PE	non	25%	PE	non					100%										4	4
Second degré	Documentation	S1	UE 1-2 Stratégies d'éducation et politique documentaire	8 ECTS	CCI	OUI	NON	NON	25%	PE	non	25%	POP	non	25%	PE	non	25%	POP	non					100%									-	4	
Second degré	Documentation	S1	UE 1-3 : Etre acteur de la communauté éducative et construire son éthique professionnelle	4 ECTS	CCI	OUI	NON	OUI	50%	ET	NON	50%	ET	NON											100%								100%	ET	ET	4
Second degré	Documentation	S1	UE 1-4 Recherche et innovation pédagogique	5 ECTS	EP	OUI	NON	NON																	0%	100%	RM							-	4	4
Second degré		S1	UE 1-5 Professionnalisation	3 ECTS	EP	OUI	NON	NON																	0%	100%	RM							-	4	4
Second degré	Documentation	S1	UE 1-6 LVE et télécollaboration interculturelle	2 ECTS	CCI	OUI	NON	NON	50%	POP	non	50%	POP	non											100%					$\overline{}$				-	4	4
Second degré	Documentation	S2	UE 2-1 Maîtrise des SIC	8 ECTS	CCI	OUI	NON	NON	25%	PE	non	25%	PE	non	25%	PE	non	25%	PE	non					100%									-	4	4
Second degré	Documentation	S2	UE 2-2 Stratégies d'éducation et politique documentaire	8 ECTS	CCI	OUI	NON	NON	25%	PE	non	25%	POP	non	25%	PE	non	25%	POP	non					100%									-	4	4
	Documentation	S2	UE 2-3 : Etre acteur de la communauté éducative et construire son éthique professionnelle	4 ECTS	EP	OUI	NON	NON																	0%	100%	PE		PE	$\overline{}$				-	4	4
	Documentation	S2	UE 2-4 Recherche et innovation pédagogique	5 ECTS	EP	OUI	NON	NON																	0%	100%	RM							-	4	
	Documentation	S2	UE 2-5 Professionnalisation	3 ECTS	EP	OUI	NON	NON																	0%	100%	RM							-	4	
Second degré	Documentation	S2	UE 2-6 LVE et télécollaboration interculturelle	2 ECTS	CCI	OUI	NON	NON	50%	POP	non	50%	POP	non											100%									-	4	4
	Documentation	S3	UE 3-1 Maîtrise des champs disciplinaires	5 ECTS	CCI	OUI	NON	NON	25%	PE	non	25%	PE	non	50%	PE	non								100%											4
Second degré	Documentation	S3	UE 3-2 Stratégies d'enseignement	5 ECTS	CCI	OUI	NON	NON	25%	PE	non	50%	POP	non	25%	PE	non								100%											
	Documentation	S3	UE 3-3 : Etre acteur de la communauté éducative et construire son éthique professionnelle	4 ECTS	EP	OUI	NON	NON																	0%	100%	PE									
Second degré	Documentation	S3	UE 3-4 Recherche et innovation pédagogique	10 ECTS	EP	NON	NON	NON																	0%	100%	RMS			/ /	, ,			<i>i</i>	4	4
	Documentation		UE 3-5 Professionnalisation	4 ECTS	EP	NON	NON	NON																	0%	100%	PT									
Second degré	Documentation	S3	UE 3-6 LVE et télécollaboration interculturelle	2 ECTS	CCI	NON	NON	NON	50%	POP	non	50%	POP	non											100%					/ /	. ,				/	4
Second degré	Documentation	S4	UE 4-1 Maîtrise des SIC	8 ECTS	CCI	OUI	NON	NON	25%	PE	non	25%	PE	non	25%	PE	non	25%	PE	non					100%											
Second degré	Documentation	S4	UE 4-2 Stratégies d'éducation et politique documentaire	8 ECTS	CCI	OUI	NON	NON	25%	PE	non	25%	POP	non	25%	PE	non	25%	POP	non					100%						-					
Second degré	Documentation	S4	UE 4-3 : Etre acteur de la communauté éducative et construire son éthique professionnelle	4 ECTS	EP	OUI	NON	NON																	0%	100%	POP		PE							
Second degré	Documentation	S4	UE 4-4 Professionnalisation	10 ECTS	EP	NON	NON	NON																	0%	100%	PT								4	4



														Con	trôle conti	inu									Examen	terminal				Sec	conde chanc	e	
			Type	HE	note seuil	Seconde		CC1		CC2			CC3			CC4			CC5			CC6	Poids du CC	Poids de l'FT	Epreuve N°1	Ep	reuve N°2	N° du ou des	Poids total du		Epreuve	e N°1	Epreuve N°2
Mention Parcours Semestre (S S2, S3 S4)	Numero et Intitule UE	Nombre d'ECTS	d'évaluation (CCI, EM, ET, EP)	compensable	pour la compensation /20	chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature se épreuve chan	ontée en conde ce (OUI / NON)			Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature	seconde	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature seconde chance (OU NON)	dans la note à l'UE de la première session	dans la note à l'UE (% de la note à l'UE) de la 1ère session	Code nature Duré épreuve N°1 l'épreu			CC qui remontent er seconde chance	CC qui remonte en seconde chance	Poids de la note d'examen terminal de 2nde chance	Code nature de l'épreuve N*1		Code nature de l'épreuve N°2 Durée de l'épreuve N°2
Second degré Eco Gestion S1	UE 1-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	8	CCI	OUI	8	NON	20%	PE	2			20%	ET		20%	ET		20%	ET				100%										
Second degré Eco Gestion S1	UE 1-2 : Stratégies d'enseignement	8	CCI	OUI	NON	NON	20%	PE	2			20%	PE		20%	ET		20%	PT				100%										
Second degré Eco Gestion S1	UE 1-3: Acteur de la communauté éducative	4	CCI	OUI	NON	OUI	50%	ET 1	NON 5		NON												100%							100%	ET		ET
Second degré Eco Gestion S1	UE 1-4 Recherche et innovation pédagogique	5	CCI	OUI	NON	NON	30%	PE	3			40%	PE										100%										
Second degré Eco Gestion S1	UE 1-5 Professionnalisation	3	CCI	OUI	NON	NON	50%	PE	5	1% O													100%										
Second degré Eco Gestion S1	UE 1-6 Langue vivante étrangère	2	EP	OUI	NON	NON																	0%	100%	POP								
Second degré Eco Gestion S2	UE 2-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	8	CCI	OUI	8	NON	20%	PE	2			20%	ET		20%	ET		20%	ET				100%										
Second degré Eco Gestion S2	UE 2-2 : Stratégies d'enseignement	8	CCI	OUI	NON	NON	20%	PE	2)% ET		20%	PE		20%	ET		20%	PT				100%										
Second degré Eco Gestion S2	UE 2-3: Acteur de la communauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																	0%	100%	PE	PE							
Second degré Eco Gestion S2	UE 2-4: Recherche et innovation pédagogique	5	CCI	OUI	NON	NON	20%	PE	4	0% PE		40%	0										100%										
Second degré Eco Gestion S2	UE 2-5 Professionnalisation	3	CCI	OUI	NON	NON	50%	PE	5	0% 0													100%										
Second degré Eco Gestion S2	UE 2-6 Langue vivante étrangère	2	EP	OUI	NON	NON																	0%	100%	POP								
Second degré Eco Gestion S3	UE 3-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	5	CCI	OUI	NON	NON	30%	PE	3)% PE		40%	ET										100%										
Second degré Eco Gestion S3	UE 3-2 : Stratégies d'enseignement	5	CCI	OUI	NON	NON	30%	PE	3)% PE		40%	PE			(/							100%									/	
Second degré Eco Gestion S3	UE 3-3: Acteur de la communauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																	0%	100%	PE							/	
Second degré Eco Gestion S3	UE 3-4 Recherche et innovation pédagogique	10	EP	NON	NON	NON																	0%	100%	RMS							/	
Second degré Eco Gestion S3	UE 3-5 Professionnalisation	4	CCI	NON	NON	NON	50%	PE	5	0% O													100%									/	
Second degré Eco Gestion S3	UE 3-6 Langue vivante étrangère	2	EP	NON	NON	NON																	0%	100%	POP							/	
Second degré Eco Gestion S4	UE 4-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	8	CCI	OUI	NON	NON	20%	PE	2)% PE		20%	PE		40%	ET							100%										
Second degré Eco Gestion S4	UE 4-2 : Stratégies d'enseignement	8	CCI	OUI	NON	NON	25%	PE	2	5% PE		25%	PE		25%	0							100%										
Second degré Eco Gestion S4	UE 4-3: Acteur de la communauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																	0%	100%	POP	PE							
Second degré Eco Gestion S4	UE 4-4: Professionnalisation	10	CCI	NON	NON	NON	25%	PE	2	5% PE		25%	PT		25%	0							100%										



																	Co	ntrôle cont											Exa	amen termi	nal				Se	conde chanc	e		
					Туре		note seuil	Seconde		CC1			CC2			CC3			CC4			CC5			CC6		Poids du CC	Poids de l'ET	Epreu	ve N°1	Epreuv	e N°2	N° du ou des	Poids total du	Poids de la note	Epreuve	e N°1	Epreuve	N°2
		stre (S1, S3 S4)	Numéro et Intitulé UE	Nombre d'ECTS	d'évaluation (CCI, EM, ET, EP)		pour la compensation /20	chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature	Nemonitee en		dans la note à l'UE (% de la note à l'UE) de la 1ère session	Code nature épreuve N°1	Durée de l'épreuve N°1	Code nature épreuve N°2	Durée de l'épreuve N°2	CC qui remontent en seconde chance	CC qui remonte en seconde chance	d'examen terminal de 2nde chance		Durée de l'épreuve N°1		Durée de épreuve N°2
MEEF 2nd degré	EPS S		JE 1-1 : Maîtrise des champs lisciplinaires	8	CCI	OUI	NON	NON	20%	PE	NON	20%	ET	NON	30%	ET	NON	30%	ET	NON							100%												
			JE 1-2 : Stratégies l'enseignement	8	CCI	OUI	NON	NON	20%	PE	NON	20%	ET	NON	30%	ET	NON	30%	PE	NON							100%												
		U	JE 1-3 : Acteur de la ommunauté éducative	4	CCI	OUI	NON	OUI	50%	ET	NON	50%	ET	NON													100%								100%	ET		ET	
			JE 1-4 Recherche et nnovation pédagogique	5	EP	OUI	NON	NON																			0%	100%	RM										
			JE 1-5 Professionnalisation	3	CCI	OUI	NON	NON	50%	0	NON	50%	PT	NON													100%												
			JE 1-6 Langue vivante trangère	2	CCI	OUI		NON	50%	PE	NON	50%	0	NON													100%												
	5	S2 UE	JE 2-1 Maîtrise des champs lisciplinaires	8	CCI	OUI	NON	NON	30%	ET	NON	40%	ET	NON	15%	PT	NON	15%	PT	NON							100%												
			JE 2-2 Stratégies l'enseignement	8	CCI	OUI	NON	NON	40%	ET	NON	20%	PE	NON	20%	PE	NON	20%	0	NON							100%												
			JE 2-3 : Acteur de la ommunauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																			0%	100%	PE		PE								
			JE 2-4 Recherche et nnovation pédagogique	5	CCI	OUI	NON	NON	60%	RMS	NON	20%	ET	NON	20%	0	NON										#REF!												
		UE	JE 2-5 Professionnalisation	3	CCI	OUI	NON	NON	50%	0	NON	50%	PT	NON													100%												
		éti	JE 2-6 Langue vivante trangère	2	CCI	OUI		NON	50%	PE	NON	50%	0	NON													100%												
	9		JE 3-1 Maîtrise des champs lisciplinaires	5	CCI	OUI	NON	NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON							100%												
			JE 3-2 Stratégies l'enseignement	5	CCI	OUI	NON	NON	30%	ET	NON	30%	ET	NON	40%	RM	NON										100%												
			JE 3-3 : Acteur de la ommunauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																			0%	100%	PE										
		inı	JE 3-4 Recherche et nnovation pédagogique	10	EP	NON	NON	NON																			0%	100%	RMS										
		_	JE 3-5 Professionnalisation	4	CCI	NON	NON	NON	50%	ET	NON	50%	ET	NON													100%												
		éti	JE 3-6 Langue vivante trangère	2	CCI	NON		NON	50%	PE	NON	50%	PT	NON													100%												
	9	54 dis	JE 4-1 Maîtrise des champs lisciplinaires	8	CCI	OUI	NON	NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON							100%												
		ď	JE 4-2 Stratégies l'enseignement	8	CCI	OUI	NON	NON	15%	PE	NON	15%	PE	NON	20%	PT	NON	50%	0	NON							100%												
		co	JE 4-3 : Acteur de la ommunauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																			0%	100%	POP		PE								
1		UE	JE 4-4 Professionnalisation	10	EP	NON	NON	NON																			0%	100%	0										



																	Contrôle co	ontinu										Exar	men termin	al				Secon	de chance		
					Type	ur	note seuil			CC1		C	2		CC3			CC4			CC5			CC6		Poids du CC	Poids de l'ET	Epreu	ive N°1	Epreuve	N°2	N° du ou	Poids total	Poids de la	Epreuve N°1	Epreuve	N°2
Mention	Parcours	Semestre (S1, S2, S3 S4)	Numéro et Intitulé UE	Nombre d'ECTS	d'évaluation (CCI, EM, ET, EP)	compensable	pour la compensatio n /20	Seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	nature chan		cient Cod e la natu l'UE) épre	re second	e (% de l		Remontée er seconde chance (OUI NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve		dans la note à l'UE de la première session	dans la note à l'UE (% de la note à l'UE) de la 1ère session	Code nature épreuve N°1		nature	Durée de l'épreuve N°2	des CC qui remontent i en seconde chance	remonte en seconde	note d'examen terminal de 2nde chance	Code nature de l'épreuve N°1	ive nature de	Durée de l'épreuve N°2
Second degree	Lettre Histoire	re S1 U	JE 1-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	8	CCI	OUI	8	NON	16%	POP I	NON 1	% PE	NON	18%	ET	NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON				100%											
Second degree	Lettre Histoire	re S1 u	JE 1-2 : Stratégies d'enseignement	8	CCI	OUI	NON	NON	20%	PE I	NON 2	% E1	NON	20%	ET	NON	20%	ET	NON	10%	PE	NON	10%	ET	NON	100%											
Second degree	Lettre Histoire		JE 1-3: Acteur de la communauté éducative	4	CCI	OUI	NON	OUI	50%	ET I	NON 5	% E1	NON													100%								100%	ET	ET	
Second degree			JE 1-4 Recherche et innovation pédagogique	5	EP	OUI	NON	NON	30%	ET I	NON 3	% E1	NON													60%	40%	RMS									
Second degree	Lettre Histoire	re S1 U	JE 1-5 Professionnalisation	3	EP	OUI	NON	NON																		0%	100%	RM									
	Lettre Histoire		JE 1-6 Langue vivante étrangère	2	CCI	OUI	NON	NON	50%		NON 5	% O	NON													100%	50%	ET		50%	0	NON					
Second degree			JE 2-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	8	CCI	NON	8	NON	16%	POP I	NON 1	% PE	NON	18%	ET	NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON				100%											
	Lettre Histoire		JE 2-2 : Stratégies d'enseignement	8	CCI	OUI	NON	NON	20%	PE I	NON 2	% E1	NON	20%	ET	NON	20%	ET	NON	10%	PE	NON	10%	ET	NON	100%											
	Lettre Histoire		JE 2-3: Acteur de la communauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																		0%	100%	PE		PE							
	Lettre Histoire		JE 2-4: Recherche et innovation pédagogique	5	EP	OUI	NON	NON	25%	ET I	NON 2	% E1	NON													50%	50%	RMS									
	Lettre Histoire		JE 2-5 Professionnalisation	3	EP	OUI	NON	NON																		0%	100%	RM									
	Lettre Histoire		JE 2-6 Langue vivante étrangère	2	CCI	OUI	NON	NON	50%		NON 5	% 0	NON													100%											
	Lettre Histoire		JE 3-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	5	CCI	OUI	8	NON				% PE	NON	_		NON	25%	PE	NON							100%											
	Lettre Histoire		JE 3-2 : Stratégies d'enseignement	5	CCI	OUI	NON	NON	50%	POP I	NON 2	% 0	NON	25%	0	NON										100%						\longrightarrow					
	Lettre Histoire		JE 3-3: Acteur de la communauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																		0%	100%	PE				\longrightarrow					
	Lettre Histoire		JE 3-4 Recherche et innovation pédagogique	10	EP	NON	NON	NON																		0%	100%	RMS				\longrightarrow					
	Lettre Histoire		JE 3-5 Professionnalisation	4	EP	NON	NON	NON			NON															50%	50%	RM				\longrightarrow					
	Lettre Histoire		JE 3-6 Langue vivante étrangère	2	CCI	NON	NON	NON	3070		NON 5	,,	NON	_												100%						\longrightarrow					
	Lettre Histoire		JE 4-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	8	CCI	OUI	8	NON	30%		NON 2				_	NON	25%	ET	NON							100%											
Second degree			JE 4-2 : Stratégies d'enseignement	8	CCI	OUI	NON	NON	25%	POP I	NON 2	% PO	P NON	25%	0	NON	25%	0	NON							100%											
	Lettre Histoire		JE 4-3: Acteur de la communauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																		0%	100%	POP		PE							
Second degree	Lettre Histoire	re S4 U	JE 4-4: Professionnalisation	10	CCI	NON	NON	NON	16%	PE I	NON 1	% PE	NON	18%	ET	NON	50%	EPE	NON							100%											

Code	Nature de l'épreuve
0	Oral (ex. un sujet est proposé à l'étudiant qui le prépare en temps limité et qui l'expose en temps limité à l'évaluateur)
ET	Ecrit sur table (y compris épreuve sur ordinateur)
PE	Production écrite (Ex. compte rendu de TP, de séance)
RM	Rapport ou mémoire écrit sans soutenance
RMS	Rapport ou mémoire écrit avec soutenance
POP	Présentation orale d'une production (technique, numérique, scientifique)
EPE	Evaluation de pratiques d'enseignement (mise en œuvre d'une situation d'apprentissage en arts, EPS, sciences)
PT	Production technique, numérique, sportive, artistique, scientifique
QUI	Quitus (de présence, d'assiduité, de conformité aux objectifs)



																				Contrôle	continu	1												Exam	en termir	inal			Second	le chance	
				Type		note seuil	.		CC1			CC2			CC2			CC4			CC5			CC6			CC7			CCO				Epreuve	Nº1	Enro	uve N°2	100.1		Epreuve N°1	Epreuve N°2
		Semestre	Nombre	d'évaluation	UE	pour la	Seconde	-	CCI			CCZ			ccs			CC4			CCS			CCB						cco		Poids du CC		Lpreuve	IN 1		VE IV Z	_	Poids total Poids de la	Epieuve IV 1	
Mention	Parcours	(S1, S2, S3 Numéro et Intitulé UE S4)		(CCI, EM, ET EP)	compensabl	compensati n /20	chance (OUI / NON	(% de l	ent Code	Remontée er seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE	nature	seconde	Coefficient (% de la note à l'UE)	nature óprouve ch	seconde nance (OUI	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	emontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature	seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	dans la note à l'UE de la première session	dans la note à l'UE (% de la note à l'UE) de la 1ère session	nature	Durée de l'épreuve N°1	Code nature épreuve N°2	Durée de l'épreuve N°2	remontent en seconde chance	du CC qui note remonte en d'examen n seconde terminal de chance	Code ature de épreuve N°1 Durée de l'épreuve N°1	Code nature de l'épreuve N°2
Second degré		S1 UE 1-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	8	CCI	OUI	8	NON	16%	POP	NON	16%	PE	NON	18%	ET	NON	20%	PE	NON	10%	POP	NON	20,0%	ET	NON							100%									
Second degré		S1 UE 1-2 : Stratégies d'enseignement	8	CCI	OUI	NON	NON	20%	PE	NON	20%	ET	NON	13%	ET	NON	13,30%	ET	NON	13,30%	RM	NON	10%	PE	NON	5%	0	NON	5%	PE	NON	100%			/ /						
Second degré		S1 UE 1-3: Acteur de la communauté éducative	4	CCI	OUI	NON	OUI	50%	ET		50%	ET																				0%						100%		ET	ET
Second degré		S1 UE 1-4 Recherche et innovation pédagogique	5	EP	OUI	NON	NON	30%	ET	NON	30%	POP	NON																			60%	40%	RMS							
Second degré		S1 UE 1-5 Professionnalisation	3	EP	OUI	NON	NON																									0%	100%	RM	/ /						
Second degré		S1 UE 1-6 Langue vivante étrangère	2	CCI	OUI	NON	NON	50%	ET	NON	50%	0	NON																			100%									
Second degré		S2 UE 2-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	8	CCI	NON	8	NON	16%	POP	NON	16%	PE	NON	18%	ET	NON	20%	PE	NON	10%	POP	NON	20,0%	ET	NON	10% C	0 0	ION	10%	PE	NON	100%			/ /						
Second degré		S2 UE 2-2 : Stratégies d'enseignement	8	CCI	OUI	NON	NON	20%	PE	NON	20%	ET	NON	20%	ET	non	20%	PE	NON	10%	PE	NON	10%	PE	NON							100%			/ /						
Second degré		S2 UE 2-3: Acteur de la communauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																									0%	100%	PE		PE					
Second degré		S2 UE 2-4: Recherche et innovation pédagogique	5	EP	OUI	NON	NON	25%	ET	NON	8%	POP	NON	8%	POP	NON	9%	PE	NON													50%	50%	RMS							
Second degré		S2 UE 2-5 Professionnalisation	3	EP	OUI	NON	NON																									0%	100%	RM	/ /						
Second degré		S2 UE 2-6 Langue vivante étrangère	2	CCI	OUI	NON	NON	50%	ET	NON	50%	0	NON																			100%									
Second degré		S3 UE 3-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	5	CCI	OUI	8	NON	25%	ET	NON	25%	PE	NON	20,0%	PE	NON	20,0%	ET	NON	10,0%	0	NON										100%									
Second degré		S3 UE 3-2 : Stratégies d'enseignement	5	CCI	OUI	NON	NON	50%	POP	NON	25%	EP	NON	25%	ET	NON																100%									
Second degré		S3 UE 3-3: Acteur de la communauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																									0%	100%	PE							
Second degré		S3 UE 3-4 Recherche et innovation pédagogique	10	EP	NON	NON	NON																									0%	100%	RMS							
Second degré		S3 UE 3-5 Professionnalisation	4	EP	NON	NON	NON	50%	EPE	NON																						50%	50%	RM							
Second degré		S3 UE 3-6 Langue vivante étrangère	2	CCI	NON	NON	NON	50%	ET	NON	50%	0	NON																			100%									
Second degré		S4 UE 4-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	8	CCI	OUI	8	NON	30%	ET	NON	20%	ET	NON	20%	PE	NON	10%	ET	NON	20%	0	NON										100%			/ /						
Second degré		S4 UE 4-2 : Stratégies d'enseignement	8	CCI	OUI	NON	NON	25%	POP	NON	25%	POP	NON	25%	0	NON	25%	ET	NON													100%									
Second degré		S4 UE 4-3: Acteur de la communauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																									0%	100%	POP		PE					
Second degré		S4 UE 4-4: Professionnalisation	10	CCI	NON	NON	NON	16%	PE	NON	16%	PE	NON	18%	ET	NON	50%	EPE	NON													100%									

Code	Nature de l'épreuve
0	Oral (ex. un sujet est proposé à l'étudiant qui le prépare en temps limité et qui l'expose en temps limité à l'évaluateur)
ET	Ecrit sur table (y compris épreuve sur ordinateur)
PE	Production écrite (Ex. compte rendu de TP, de séance)
RM	Rapport ou mémoire écrit sans soutenance
RMS	Rapport ou mémoire écrit avec soutenance
POP	Présentation orale d'une production (technique, numérique, scientifique)
EPE	Evaluation de pratiques d'enseignement (mise en œuvre d'une situation d'apprentissage en arts, EPS, sciences)
PT	Production technique, numérique, sportive, artistique, scientifique
OUI	Quitus (de présence, d'assiduité, de conformité aux objectifs)



																		Contrôle co	ontinu									E	xamen termina	ı				Seconde	chance		
		Semestre			Type	HE	note seuil	Seconde		CC1			CC2			CC3			CC4			CC5			CC6	Poids du CC	Poids de l'ET	Eprei	uve N°1	Epre	uve N°2	N° du ou des Po	ds total Poids	de la	Epreuve N°1	Epreuve N	°2
Mention	Parcours	(S1, S2, S3 S4)	Numéro et Intitulé UE	Nombre d'ECTS	d'évaluation (CCI, EM, ET, EP)	compensable	pour la compensation /20	chance (OUI / NON)	(% de la note à l'UE)	épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)		épreuve	NON)		épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	épreuve	NON)		Code nature épreuve	NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	dans la note à l'UE de la première session	dans la note à	Code nature	Durée de l'épreuve N°1		Durée de l'épreuve N°2	remontent ren	CC qui no d'exa termin hance 2nde c	men nat	Code ture de preuve N°1 Durée de l'épreuve N°1	nature de	urée de épreuve N°2
	Mathématiques		UE 1.1 : Maîtrise des champs disciplinaires	8	CCI	OUI	8	NON	20 %		NON	20 %	ET	NON	20 %	ET	NON	20 %	ET	NON	20%	PE	NON			100 %											
2nd degré	Mathématiques		UE 1.2 : Stratégies d'enseignement	8	CCI	OUI	NON	NON	35 %	PE	NON	35 %	PE	NON	15 %	PE	NON	15 %	PE	NON						100 %											
2nd degré	Mathématiques		UE 1-3 : Acteur de la communauté éducative	4	CCI	OUI	NON	OUI	50 %	ET	NON	50 %	ET	NON												100 %							100) %	ET	ET	
2nd degré	Mathématiques		UE 1.4 : Recherche et Innovation	5	CCI	OUI	NON	NON	35 %		NON	00.11	RM	NON	30 %	PE	NON									100 %											
2nd degré	Mathématiques		UE 1.5 : Professionnalisation	3	CCI	OUI	NON	NON	50 %	PE	NON	50 %	PE	NON												100 %											
2nd degré	Mathématiques		UE 1.6 : Langue vivante étrangère	2	CCI	OUI	NON	NON	50 %	PE	NON	50 %	0	NON																							
2nd degré	Mathématiques	S2	UE 2.1 : Maîtrise des champs disciplinaires	8	CCI	OUI	8	NON	20 %	ET	NON	20 %	ET	NON	20 %	ET	NON	20 %	ET	NON	20%	PE	NON			80 %											
2nd degré	Mathématiques		UE 2.2 : Stratégies d'enseignement	8	CCI	OUI	NON	NON	35 %	PE	NON	35 %	PE	NON	15 %	PE	NON	15 %	PE	NON						100 %											
	Mathématiques	S2	UE 2-3 : Acteur de la communauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																		0 %	100 %	PE		PE							
2nd degré	Mathématiques		UE 2.4 : Recherche et Innovation	5	CCI	OUI	NON	NON	35 %	RM	NON	35 %	RM	NON	30 %	PE	NON									100 %											
2nd degré	Mathématiques	S2	UE 2.5 : Professionnalisation	3	CCI	OUI	NON	NON	50 %	PE	NON	50 %	PE	NON												100 %											
2nd degré	Mathématiques	S2	UE 2.6 : Langue vivante étrangère	2	CCI	OUI	NON	NON	50 %	PE	NON	50 %	0	NON												100 %											
2nd degré	Mathématiques	S3	UE 3.1 : Maîtrise des champs disciplinaires	5	CCI	OUI	8	NON	25 %	ET	NON	25 %	ET	NON	50 %	PE	NON									100 %											
2nd degré	Mathématiques	S3	UE 3.2 : Stratégies d'enseignement	5	CCI	OUI	NON	NON	35 %	PE	NON	35 %	PE	NON	30 %	PE	NON									100 %											
2nd degré	Mathématiques	S3	UE 3-3 : Acteur de la communauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																		0 %	100 %	PE									
2nd degré	Mathématiques	S3	UE 3.4 : Recherche et Innovation	10	EP	NON	NON	NON																		0 %	100 %	RMS									
2nd degré	Mathématiques	S3	UE 3.5 : Professionnalisation	4	CCI	NON	NON	NON	50 %	PE	NON	50 %	PE	NON												100 %											
2nd degré	Mathématiques	S3	UE 3.6 : Langue vivante étrangère	2	CCI	NON	NON	NON	50 %	PE	NON	50 %	0	NON												100 %											
2nd degré	Mathématiques	S4	UE 4.1 : Maîtrise des champs disciplinaires	8	CCI	OUI	8	NON	20 %	ET	NON	20 %	ET	NON	40 %	PE	NON	20 %	0	NON						100 %											
2nd degré	Mathématiques	S4	UE 4.2 : Stratégies d'enseignement	8	CCI	OUI	NON	NON	30 %	PE	NON	30 %	PE	NON	20 %	PE	NON	20 %	0	NON						100 %											
2nd degré	Mathématiques		UE 4-3 : Acteur de la communauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																		0 %	100 %	POP		PE							
2nd degré	Mathématiques	S4	UE 4.4 : Professionnalisation	10	CCI	NON	NON	NON	30 %	PE	NON	30 %	PE	NON	20 %	PE	NON	20 %	EPE	NON						100 %											

Code	Nature de l'épreuve
0	Oral (ex. un sujet est proposé à l'étudiant qui le prépare en temps limité et qui l'expose en temps limité à l'évaluateur)
ET	Ecrit sur table (y compris épreuve sur ordinateur)
PE	Production écrite (Ex. compte rendu de TP, de séance)
RM	Rapport ou mémoire écrit sans soutenance
RMS	Rapport ou mémoire écrit avec soutenance
POP	Présentation orale d'une production (technique, numérique, scientifique)
EPE	Evaluation de pratiques d'enseignement (mise en œuvre d'une situation d'apprentissage en arts, EPS, sciences)
PT	Production technique, numérique, sportive, artistique, scientifique
QUI	Quitus (de présence, d'assiduité, de conformité aux objectifs)



			I	1														contrôle c	ontinu									Evar	nen termina	al				Seconde	o chanco		
					_												`	Jointi Ole C													00						1100
		Semestre			Type	UE	note seuil	Seconde		CC1		L .	CC2			CC3			CC4		CC5			CC6		Poids du CC	Poids de l'ET	Epreu	ve N°1	Epreuve N	_	N° du ou Poid	FOIC	ids de la	Epreuve N	F1 Epre	euve N°2
Mention	Parcours	(S1, S2, S3 S4)	Numéro et Intitulé UE	Nombre d'ECTS	d'évaluation (CCI, EM, ET, EP)	compensabl	e pour la compensatio n /20	chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)		Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)		Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)		Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient Code (% de la nature note à l'UE) épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)		Remontée en seconde chance (OUI / NON)	dans la note à l'UE de la première session	dans la note à l'UE (% de la note à l'UE) de la 1ère session	Code nature épreuve N°1	Durée de l'épreuve N*1	nature l'ép	rée de reuve N°2	des CC qui remontent remo en seconde chance cha	conde d'e	'examen na rminal de l'é	Code ature de épreuve N°1	rée de preuve N°1 Code l'épreuv N°2	de l'épreuve
Second degré	mathématiques physique chimi	ie S1	UE 1-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	8	CCI	OUI	8	OUI	25%	ET		25%	ET		25%	ET		25%	ET	OUI						100%									ET :	2h O	30 min
Second degré	mathématiques physique chimi	ie S1	UE 1-2 : Stratégies d'enseignement	8	CCI	OUI	NON	NON	30%	ET	NON	20%	PT	NON	30%	ET	NON	20%	PT	NON						100%											
Second degré	mathématiques physique chimi	ie S1	UE 1-3: Acteur de la communauté éducative	4	CCI	OUI	NON	OUI	50%	ET	NON	50%	ET	NON												100%							1	100%	ET	ET	
Second degré	mathématiques physique chimi	ie S1	UE 1-4 Recherche et innovation pédagogique	5	CCI	OUI	NON	NON	50%	RM	NON	25%	RM	NON	25%	RM	NON									100%											
Second degré	mathématiques physique chimi	ie S1	UE 1-5 Professionnalisation	3	CCI	OUI	NON	NON	50%	RM	NON	50%	RM	NON												100%											
Second degré	mathématiques physique chimi	ie S1	UE 1-6 Langue vivante étrangère	2	EP	OUI	NON	NON																		0%	100,00%	POP									
Second degré	mathématiques physique chimi	ie S2	UE 2-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	8	CCI	OUI	8	OUI	25%	ET		25%	ET		25%	ET		25%	ET							100%							1	100%	ET :	2h O	30 min
Second degré	mathématiques physique chimi	ie S2	UE 2-2 : Stratégies d'enseignement	8	CCI	OUI	NON	NON	30%	ET	NON	20%	PT	NON	30%	ET	NON	20%	PT	NON						100%											
Second degré	mathématiques physique chimi	ie S2	UE 2-3: Acteur de la communauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																		0%	100%	PE		PE							
Second degré	mathématiques physique chimi	ie S2	UE 2-4: Recherche et innovation pédagogique	5	CCI	OUI	NON	NON	50%	RMS	NON	25%	RM	NON	25%	RM	NON									100%											
Second degré	mathématiques physique chimi	ie S2	UE 2-5 Professionnalisation	3	CCI	OUI	NON	NON	50%	RM	NON	50%	RM	NON												100%											
Second degré	mathématiques physique chimi	ie S2	UE 2-6 Langue vivante étrangère	2	EP	OUI	NON	NON																		0%	100%	POP									
Second degré	mathématiques physique chimi	ie S3	UE 3-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	5	CCI	OUI	8	OUI	25%	ET		25%	ET		25%	ET		25%	ET							100%							1	100%	ET :	2h 0	30 min
Second degré	mathématiques physique chimi	ie S3	UE 3-2 : Stratégies d'enseignement	5	CCI	OUI	NON	NON	30%	RM	NON	20%	POP	NON	30%	RM	NON	20%	POP	NON						100%											
Second degré	mathématiques physique chimi	ie S3	UE 3-3: Acteur de la communauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																		0%	100%	PE									
Second degré	mathématiques physique chimi	ie S3	UE 3-4 Recherche et innovation pédagogique	10	EP	NON	NON	NON																		0%	100%	RMS									
Second degré	mathématiques physique chimi	ie S3	UE 3-5 Professionnalisation	4	CCI	NON	NON	NON	20%	PE	NON	40%	EPE	NON	40%	PE	NON									100%											
Second degré	mathématiques physique chimi	ie S3	UE 3-6 Langue vivante étrangère	2	EP	NON	NON	NON						,												0%	100%	POP									
Second degré	mathématiques physique chimi	ie S4	UE 4-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	8	CCI	OUI	8	NON	25%	ET		25%	ET		25%	ET		25%	ET							100%											
Second degré	mathématiques physique chimi	ie S4	UE 4-2 : Stratégies d'enseignement	8	CCI	OUI	NON	NON	30%	RM	NON	20%	POP	NON	30%	RM	NON	20%	POP	NON						100%											
Second degré	mathématiques physique chimi	ie S4	UE 4-3: Acteur de la communauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																		0%	100%	POP		PE							
Second degré	mathématiques physique chimi	ie S4	UE 4-4: Professionnalisation	10	CCI	NON	NON	NON	20%	PE	NON	40%	EPE	NON	20%	PE	NON	20%	POP	NON						100%											

Code	Nature de l'épreuve
0	Oral (ex. un sujet est proposé à l'étudiant qui le prépare en temps limité et qui l'expose en temps limité à l'évaluateur)
ET	Ecrit sur table (y compris épreuve sur ordinateur)
PE	Production écrite (Ex. compte rendu de TP, de séance)
RM	Rapport ou mémoire écrit sans soutenance
RMS	Rapport ou mémoire écrit avec soutenance
POP	Présentation orale d'une production (technique, numérique, scientifique)
EPE	Evaluation de pratiques d'enseignement (mise en œuvre d'une situation d'apprentissage en arts, EPS, sciences)
PT	Production technique, numérique, sportive, artistique, scientifique
QUI	Quitus (de présence, d'assiduité, de conformité aux objectifs)



																Co	ntrôle co	ntinu									Examen term	ninal				Seco	nde chanc	e	
					Type		note seuil	Seconde	С	C1		CC2			CC3			CC4		CC5	,		CC6		Poids du CC	Poids de l'ET	Epreuve N°1	Eprei	uve N°2	N° du ou	Poids total	Poids de la	Epreuve	e N°1 E	Epreuve N°2
Mention	Parcours	Semestre (S1, S2, S3 S4)	Numéro et Intitulé UE	Nombre d'ECTS	d'évaluation (CCI, EM, ET, EP)	compensable	pour la compensatio n /20	chance (OUI / NON)	Coefficient Co (% de la nat note à l'UE) épre	ure secondo	en Coefficient (% de la note à l'UE		Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	nature	emontée en seconde nance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	nature chan	ntée en onde e (OUI / DN) Coefficie (% de la note à l'U			Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature	Remontée en seconde	dans la note à l'UE de la première	dans la note à	Code nature épreuve N°1 Durée de l'épreuve N°1	Code nature épreuve N°2	Durée de l'épreuve N°2			d'examen terminal de	l'épreuve	l'épreuve N°1 natur	l'énreuve
Second degré		S1	UE 1-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	8	CCI	OUI	8	NON	30% E	T NON	30%	ET	NON	20%	ET	NON	20%	0							100%										
Second degré		S1	UE 1-2 : Stratégies d'enseignement	8	CCI	OUI	NON	OUI	50% E	T NON	25%	ET	NON	25%	0	NON									100%						100%		ET	2h	
Second degré		S1	UE 1-3: Acteur de la communauté éducative	4	CCI	OUI	NON	OUI	50% E	T NON	50%	ET	NON												100%							100%	ET	E'	ET
Second degré		S1	UE 1-4 Recherche et innovation pédagogique	5	CCI	OUI	NON	NON	40% E	T NON	40%	POP	NON	20%	PE	NON									100%										
Second degré		S1	UE 1-5 Professionnalisation	3	CCI	OUI	NON	NON	50% RI	M NON	50%	RM	NON												100%										
Second degré		S1	UE 1-6 Langue vivante étrangère	2	CCI	OUI	NON	NON	50% PC	P NON	50%	POP	NON												100%										
Second degré		S2	UE 2-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	8	CCI	OUI	8	NON	30% E	T NON	30%	ET	NON	20%	0	NON	20%	0							100%										
Second degré		S2	UE 2-2 : Stratégies d'enseignement	8	CCI	OUI	NON	OUI	50% E	T NON	50%	0	NON												100%						100%		ET	3h	
Second degré		S2	UE 2-3: Acteur de la communauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																	0%	100%	PE	PE							
Second degré		S2	UE 2-4: Recherche et innovation pédagogique	5	CCI	OUI	NON	NON	40% RI	M NON	40%	0	NON	20%	RM	NON									100%										
Second degré		S2	UE 2-5 Professionnalisation	3	CCI	OUI	NON	NON	50% R	M NON	50%	RM	NON												100%										
Second degré		S2	UE 2-6 Langue vivante étrangère	2	CCI	OUI	NON	NON	50% PC	P NON	50%	POP	NON												100%										
Second degré		S3	UE 3-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	5	CCI	OUI	8	NON	25% E	T NON	25%	ET	NON	25%	ET	NON	12,50%	PE	12,509	PE PE	NON				100%										
Second degré		S3	UE 3-2 : Stratégies d'enseignement	5	CCI	OUI	NON	NON	25% E	T NON	50%	ET	NON	25%	PE	NON									100%										
Second degré		S3	UE 3-3: Acteur de la communauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																	0%	100%	PE								
Second degré		S3	UE 3-4 Recherche et innovation pédagogique	10	EP	NON	NON	NON																	0%	100%	RMS								
Second degré		S3	UE 3-5 Professionnalisation	4	CCI	NON	NON	NON	10% P	E NON	50%	EPE	NON	40%	POP	NON									100%										
Second degré		S3	UE 3-6 Langue vivante étrangère	2	CCI	NON	NON	NON	50% PC	P NON	50%	POP	NON												100%										
Second degré		S4	UE 4-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	8	CCI	OUI	8	NON	15% E	T NON	15%	ET	NON	35%	0	NON	35%	0							100%										
Second degré		S4	UE 4-2 : Stratégies d'enseignement	8	CCI	OUI	NON	NON	25% P	E NON	25%	PE	NON	25%	POP	NON	25%	0							100%										
Second degré		S/I	UE 4-3: Acteur de la communauté éducative	4	FP	OUI	NON	NON																	0%	100%	POP	DF							

Code	Nature de l'épreuve
0	Oral (ex. un sujet est proposé à l'étudiant qui le prépare en temps limité et qui l'expose en temps limité à l'évaluateur)
ET	Ecrit sur table (y compris épreuve sur ordinateur)
PE	Production écrite (Ex. compte rendu de TP, de séance)
RM	Rapport ou mémoire écrit sans soutenance
RMS	Rapport ou mémoire écrit avec soutenance
POP	Présentation orale d'une production (technique, numérique, scientifique)
EPE	Evaluation de pratiques d'enseignement (mise en œuvre d'une situation d'apprentissage en arts, EPS, sciences)
PT	Production technique, numérique, sportive, artistique, scientifique
QUI	Quitus (de présence, d'assiduité, de conformité aux objectifs)



																	Contrôle continu	u									Examen terminal	/ /		/	/		Seconde chance	/	/	
		Semestre			Type		note seuil pou	1		CC1			CC2		CC3			CC4		α	5		CCG	Poids du C	Poids de l'E	F Epr	euve N*1	Epreuv	ve N*2	N° du ou des CC	Poids total du	Poide de la note	Epreuve	N*1	Epreuve	N*2
Mention		(S1, S2, S3 S4)	Numéro et intitulé UE	Nombre d'ECTS	d'évaluation (CCI, EM, ET, EP)	UE compensable	compensation /20	(OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)		Remontée en seconde chance (OUI / NON) Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à épre		Coefficient (% e de la note à l'UE)	Code nature épreuve Rem secor (OU	ontée en l'UE de la	dans la note l'UE (% de l note à l'UE) la 1ère sessi	de épreuve N°1	Durée de l'épreuve N°1	Code nature épreuve N°2	Durée de l'épreuve N°2		chance	d'examen terminal de 2nde chance	l'épreuve N°1		Code nature de l'épreuve N°2	Durée de l'épreuve N°2
2nd Degré	SVT	51	UE 1-1 Maitrise des champs disciplinaires (physiologie nerveuse & sciences de la terre 1)	8	EM	OUI	NON	OUI	15%	PE	OUI	15%	PE	OUI										30%	70%	ET	2 heures	ET	2 heures	CC1,CC2	30%	70%	ET ou O			
2nd Degré	SVT	S1	UE 1-2 Stratégies d'enseignement (didactique des SVT & évolution, phylogenèse)	8	EM	OUI	NON	OUI	15%	PE	OUI	15%	PE	OUI										30%	70%	ET	3 heures	ET	2 heures	CC1,CC2	30%	70%	ET ou O			
2nd Degré	SVT	51	UE 1-3 : Acteur de la communauté éducative	4	CCI	OUI	NON	OUI	50%	ET	NON	50%	ET	NON										100%								100%	ET		ET	
2nd Degré	SVT	S1	UE 1-4 Recherche et innovation pédagogique (recherche, épistémologie SVT)	5	EM	OUI	NON	OUI	30%	PE	OUI	10%	PE	OUI										40%	60%	ET	2 heures			CC1,CC2	40%	60%	ET ou O			
2nd Degré	SVT	51	UE 1-5 Professionnalisation	3	EP	OUI	NON	NON																	100%	PE										
2nd Degré	SVT	51	UE 1-6 Langue vivante étrangère	2	EP	OUI	NON	NON																	100%	POP										
2nd Degré	SVT	S2	UE 2-1 Maitrise des champs disciplinaires (biologie végétale & sciences de la terre 2)	8	EM	OUI	NON	OUI	15%	PE	OUI	15%	PE	OUI										30%	70%	ET	3 heures	ET	2 heures	CC1,CC2	30%	70%	ET ou O	/	/	
2nd Degré	SVT	52	UE 2-2 Stratégies d'enseignement (didactique des SVT & diversité, intéractions biotiques, comportement)	8	EM	OUI	NON	OUI	15%	PE	OUI	15%	PE	OUI										30%	70%	ET	2 heures	ET	2 heures	CC1,CC2	30%	70%	ET ou O			
2nd Degré 2nd Degré	SVT	S2	UE 2-3 : Acteur de la communauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																0%	100%	PE		PE		()	(/		/ V	/	/	
2nd Degré	SVT		UE 2-4 Recherche et innovation pédagogique (recherche & physiologie comparée)	5	EM	OUI	NON	OUI	30%	PE	OUI	10%	PE	OUI										40%	60%	ET	2 heures			CC1,CC2	40%	60%	ET ou O			
2nd Degré	SVT	S2	UE 2-5 Professionnalisation	3	EP	OUI	NON	NON																100%	100%	PE		/ /		()	(/		/ V	/	/	
2nd Degré	SVT		UE 2-6 Langue vivante étrangère	2	EP	OUI	NON	NON																100%	100%	POP										
2nd Degré	SVT		UE 3-1 Maitrise des champs disciplinaires (écologie & sciences de la terre 3)	5	EM	OUI	NON	OUI	15%	PE	OUI	15%	PE	OUI										30%	70%	ET	2 heures	ET	2 heures	CC1,CC2	30%	70%	ET ou O	/	/	
2nd Degré	SVT	53	UE 3-2 Stratégies d'enseignement (didactique des SVT)	5	EM	OUI	NON	OUI	30%	PE	OUI													30%	70%	ET	2 heures			CC1	30%	70%	ET ou O			
2nd Degré	SVT		UE 3-3 : Acteur de la communauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																0%	100%	PE		/ /		()	(/		/ V	/	/	
2nd Degré	SVT		UE 3-4 Recherche et innovation pédagogique (recherche & projet numérique)	10	EP	NON	NON	NON	10%	POP	NON													10%	90%	RMS										
2nd Degré	SVT	53	UE 3-5 Professionnalisation (écrit professionnel, visite)	4	EP	NON	NON	NON																100%	100%	PE		/ /		()	(/		/ V	/	/	
2nd Degré	SVT		UE 3-6 Langue vivante étrangère	2	EP	NON	NON	NON																100%	100%	POP										
2nd Degré	SVT	54	UE 4-1 Maitrise des champs disciplinaires (maîtrise des concepts disciplinaires)	8	EP	OUI	NON	NON																	100%	POP									4	
2nd Degré	SVT	54	UE 4-2 Stratégies d'enseignement (maîtrise des concepts didactiques)	8	EP	OUI	NON	NON																	100%	POP										
2nd Degré	SVT		UE 4-3 : Acteur de la communauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																0%	100%	POP		PE							4	
2nd Degré	SVT	54	UE 4-4 Professionnalisation (écrit professionnel, visite)	10	EP	NON	NON	NON																	100%	PE										

Code	Nature de l'épreuve
0	Oral (ex. un sujet est proposé à l'étudiant qui le prépare en temps limité et qui l'expose en temps limité à l'évaluateur)
ET	Ecrit sur table (y compris épreuve sur ordinateur)
PE	Production écrite (Ex. compte rendu de TP, de séance)
RM	Rapport ou mémoire écrit sans soutenance
RMS	Rapport ou mémoire écrit avec soutenance
POP	Présentation orale d'une production (technique, numérique, scientifique)
EPE	Evaluation de pratiques d'enseignement (mise en œuvre d'une situation d'apprentissage en arts, EPS, sciences)
PT	Production technique, numérique, sportive, artistique, scientifique
OUI	Quitus (de présence d'assiduité de conformité aux phientifs)



																	C	ontrôle c	ontinu										Exar	nen termir	nal				Seco	nde chanc	:e	
		Semestre			Type		note seuil	Seconde		CC1			CC2			CC3			CC4			CC5			CC6	Poids	du CC Po	ds de l'ET	Epreu	ve N°1	Epreu	ıve N°2	N° du ou	Poids tota	l Poids de la	Epreuve	e N°1	Epreuve N°2
Mention	Parcours	(S1, S2, S3 S4)	Numéro et Intitulé UE	Nombre d'ECTS	d'évaluation (CCI, EM, ET, EP)	n UE T, compensable	pour la compensatio n /20	chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	nature	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)		Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE) é	Code nature	seconde à l'UI hance (OUI / prer				Durée de l'épreuve N°1	Code nature épreuve N°2	Durée de l'épreuve N°2	des CC qui remontent en seconde chance	du CC qui remonte e seconde chance	d'examen terminal de	l'épreuve	Durée de l'épreuve	Code nature de l'épreuve N°2
2nd degré	S2IT	S1	UE 1-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	8	CCI	OUI	NON	NON	25%	PE	NON	25%	POP	NON	25%	POP	NON	25%	POP	NON						10	0%											
2nd degré	S2IT	S1	UE 1-2 : Stratégies d'enseignement	8	CCI	OUI	NON	NON	25%	POP	NON	25%	POP	NON	25%	POP	NON	25%	POP	NON						10	0%											
2nd degré	S2IT	S1	UE 1-3 : Acteur de la communauté éducative	4	CCI	OUI	NON	OUI	50%	ET	NON	50%	ET	NON												10	0%								100%	ET		ET
2nd degré	S2IT	S1	UE 1-4 Recherche et innovation pédagogique	5	CCI	OUI	NON	NON	30%	POP	NON	30%	POP	NON	40%	POP	NON									10	0%											
2nd degré	S2IT	S1	UE 1-5 Professionnalisation	3	CCI	OUI	NON	NON	50%	POP	NON	50%	POP	NON												10	0%											
2nd degré	S2IT		UE 1-6 Langue vivante étrangère	2	EP	OUI	NON	NON																		(1%	100%	POP									
2nd degré	S2IT	S2	UE 2-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	8	CCI	OUI	NON	NON	25%	POP	NON	25%	POP	NON	25%	POP	NON	25%	POP	NON						10	0%											
2nd degré	S2IT	S2	UE 2-2 : Stratégies d'enseignement	8	CCI	OUI	NON	NON	25%	POP	NON	25%	POP	NON	25%	POP	NON	25%	POP	NON						10	0%											
2nd degré	S2IT	S2	UE 2-3 : Acteur de la communauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																		C	1%	100%	PE		PE							
2nd degré	S2IT		UE 2-4 Recherche et innovation pédagogique	5	CCI	OUI	NON	NON	30%	POP	NON	30%	POP	NON	40%	POP	NON									10	0%											
2nd degré	S2IT	S2	UE 2-5 Professionnalisation	3	CCI	OUI	NON	NON	50%	POP	NON	50%	POP	NON												10	0%									4		
2nd degré	S2IT	S2	UE 2-6 Langue vivante étrangère	2	EP	OUI	NON	NON																		C	1%	100%	POP									
2nd degré	S2IT	S3	UE 3-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	5	CCI	OUI	NON	NON		POP	NON	30%	POP	NON	40%	POP	NON									10	0%									4		
2nd degré	S2IT	S3	UE 3-2 : Stratégies d'enseignement	5	CCI	OUI	NON	NON	30%	POP	NON	30%	POP	NON	40%	POP	NON									10	0%											
2nd degré	S2IT		UE 3-3 : Acteur de la communauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																		C	1%	100%	PE									
2nd degré	S2IT		UE 3-4 Recherche et innovation pédagogique	10	EM	NON	NON	NON	20%	PE	NON	10%	POP	NON												3	0%	70%	RMS									
2nd degré	S2IT		UE 3-5 Professionnalisation	4	CCI	NON	NON	NON	50%	POP	NON	50%	POP	NON													0%											
2nd degré	S2IT		UE 3-6 Langue vivante étrangère	2	EP	NON	NON	NON																			1%	100%	POP									
2nd degré	S2IT		UE 4-1 : Maîtrise des champs disciplinaires	8	CCI	OUI	NON	NON	25%	POP	NON	25%	POP	NON	25%	POP	NON	25%	POP	NON							0%											
2nd degré	S2IT		UE 4-2 : Stratégies d'enseignement	8	CCI	OUI	NON	NON	25%	POP	NON	25%	POP	NON	25%	POP	NON	25%	POP	NON						10	0%											
2nd degré	S2IT		UE 4-3 : Acteur de la communauté éducative	4	EP	OUI	NON	NON																		C	1%	100%	POP		PE							
2nd degré	S2IT	S4	UE 4-4 Professionnalisation	10	CCI	NON	NON	NON	25%	POP	NON	25%	POP	NON	25%	POP	NON	25%	POP	NON						10	0%									4	/	

Code	Nature de l'épreuve
0	Oral (ex. un sujet est proposé à l'étudiant qui le prépare en temps limité et qui l'expose en temps limité à l'évaluateur)
ET	Ecrit sur table (y compris épreuve sur ordinateur)
PE	Production écrite (Ex. compte rendu de TP, de séance)
RM	Rapport ou mémoire écrit sans soutenance
RMS	Rapport ou mémoire écrit avec soutenance
POP	Présentation orale d'une production (technique, numérique, scientifique)
EPE	Evaluation de pratiques d'enseignement (mise en œuvre d'une situation d'apprentissage en arts, EPS, sciences)
PT	Production technique, numérique, sportive, artistique, scientifique
OUI	Quitus (de présence, d'assiduité, de conformité aux objectifs)



																	Contrôle con	tinu											Examen tern	minal				Sec	conde chance		
				Type		Note seuil			CC1			CC2			CC3			CC4			CC5			CC6		Poids du C	Poids de l'	ET Ep	euve N°1	E	preuve N°2	N° du ou d	es Poids tota	al Poids de la	Epreuve	e N°1	Epreuve N°2
Mention	Parcours (emestre St. S2 S3 Numéro et Intitulé UE	Nombre	d'évaluation	I UE	pour la	Seconde chance			Remontée en			Remontée en			Remontée en			Remontée en			Remontée er	n		Remontée e	dans la note	à dans la not	e à				CC qui	du CC qui	ii note	Code	C/	ode
Wendon	raicouis (\$4) Numero et mutule de	d'ECTS	(CCI, EM, ET,	, compensable	compensation		Coefficient	Code		Coefficient	Code	seconde	Coefficient	Code	seconde	Coefficient	Code	seconde	Coefficient		seconde	Coefficient	Code	seconde	l'UE de la	l'UE (% de	la Code natu	re Durée d	de Code nat	ture Durée de	remonter	nt remonte e	en d'examen	nature de	Durée de natur	ure de Durée de
		34)		EP)		/20	(OUI / NON)	(va de la liote		chance (OUI /	(% de la note		chance (OUI /	(% de la note	nature	chance (OUI /	(% de la note	nature	chance (OUI /	, (% de la note		chance (OUI	/ (% de la not	e nature	chance (OUI	/ première	note à l'UE	de épreuve N	1 l'épreuve	N°1 épreuve	N°2 l'épreuve N°	•2 en second	ie seconde	terminal de	l'épreuve	l'épreuve l'épre	reuve l'épreuve
								à l'UE)	épreuve	NON)	à l'UE)	épreuve	NON)	à l'UE)	épreuve	NON)	à l'UE)	épreuve	NON)	à l'UE)	épreuve	NON)	à l'UE)	épreuve	NON)	session	la 1ère sess					chance	chance	2nde chance	N°1	N°1 N'	N°2
Encadremenéducatif		S1 1 CONSTRUCTION DU CADRE DE REFERENCE	7	EM	OUI		OUI	20%	ET	NON	20%	ET	NON													40%	60%	ET	4h						ET	4h	
Encadremenéducatif		S1 2 EFFICACITE DE L'ACTION EDUCATIVE	7	EM	OUI		OUI	20%	ET	NON	20%	ET	NON													40%	60%	ET	5h						ET	5h	
Encadremenéducatif		S1 3 ACTEUR DE LA POLITIQUE D'EDUCATION	4	CCI	OUI		NON	50%	0		50%	PE														100%											
Encadremenéducatif		S1 4 RECHERCHE ET INNOVATION PROFESSIONNELLE	5	EP	OUI		NON																			0%	100%	PE									
Encadremenéducatif		S1 5 PROFESSIONNALISATION ET PRATIQUES REFLEXIVES	5	CCI	NON		NON	20%	PE		30%	RM		50%	0											100%											
Encadremenéducatif		S1 6 LANGUES VIVANTES ETRANGERES ET TELECOLLABORATIONS INTERCULTURELLES EN LANGUES	2	EP	OUI		OUI																			0%	100%	ET/O						100%	ET/O		
Encadremenéducatif		S2 1 CONSTRUCTION DU CADRE DE REFERENCE	7	CCI	OUI		NON	30%	ET		30%	ET		40%	ET											100%											
Encadremenéducatif		S2 2 EFFICACITE DE L'ACTION EDUCATIVE	7	CCI	OUI		NON	30%	ET		30%	ET		40%	ET											100%											
Encadremenéducatif		S2 3 ACTEUR DE LA POLITIQUE D'EDUCATION	4	CCI	OUI		NON	50%	0		50%	PE														100%											
Encadremenéducatif		S2 4 RECHERCHE ET INNOVATION PROFESSIONNELLE	5	EP	OUI		NON																			0%	100%	PE									
Encadremenéducatif		5 PROFESSIONNALISATION ET PRATIQUES REFLEXIVES	5	CCI	NON		NON	20%	PE		30%	RM		50%	0											100%											
Encadremenéducatif		S2 6 LANGUES VIVANTES ETRANGERES ET TELECOLLABORATIONS INTERCULTURELLES EN LANGUES	2	EP	OUI		OUI																			0%	100%	ET/O						100%	ET/O		
Encadremenéducatif		53 1 CONSTRUCTION DU CADRE DE REFERENCE	7	CCI	OUI		NON	30%	ET		30%	ET		40%	ET											100%						4	4	4 7	4		
Encadremenéducatif		S3 2 EFFICACITE DE L'ACTION EDUCATIVE	7	CCI	OUI		NON	30%	ET		30%	ET		40%	ET											100%											
Encadremenéducatif		S3 3 ACTEUR DE LA POLITIQUE D'EDUCATION	4	CCI	OUI		NON	50%	0		50%	PE														100%											
Encadremenéducatif		S3 4 RECHERCHE ET INNOVATION PROFESSIONNELLE	5	EP	OUI		NON																			0%	100%	PE									
Encadremenéducatif		5 PROFESSIONNALISATION ET PRATIQUES REFLEXIVES	5	CCI	NON		NON	30%	PE		40%	RM		30%	0											100%											
Encadremenéducatif		S3 6 LANGUES VIVANTES ETRANGERES ET TELECOLLABORATIONS INTERCULTURELLES EN LANGUES	2	EP	OUI		NON																			0%	100%	ET/O									
																																		100%	ET/O		
Encadremenéducatif		S4 1 CONSTRUCTION DU CADRE DE REFERENCE	7	CCI	OUI		OUI	50%	ET		50%	ET														100%								100%	ET	4h	
Encadremenéducatif		S4 2 EFFICACITE DE L'ACTION EDUCATIVE	7	CCI	OUI		OUI	50%	ET		50%	ET														100%								100%	ET	5h	
Encadremenéducatif		S4 3 ACTEUR DE LA POLITIQUE D'EDUCATION	4	CCI	OUI		NON	50%	0		50%	PE														100%											
Encadremenéducatif		S4 4 RECHERCHE ET INNOVATION PROFESSIONNELLE	5	EM	NON		NON	20%	0																	20%	80%	RMS									
CCI		S4 5 PROFESSIONNALISATION ET PRATIQUES REFLEXIVES	5	CCI	NON		NON	30%	PE		40%	RM		30%	0											100%											
Encadremenéducatif		S4 6 LANGUES VIVANTES ETRANGERES ET TELECOLLABORATIONS INTERCULTURELLES EN LANGUES	2	EP	NON		NON																			0%	100%	ET/O									

Code	Nature de l'épreuve
0	Oral (ex. un sujet est proposé à l'étudiant qui le prépare en temps limité et qui l'expose en temps limité à l'évaluateur)
ET	Ecrit sur table (y compris épreuve sur ordinateur)
PE	Production écrite (Ex. compte rendu de TP, de séance)
RM	Rapport ou mémoire écrit sans soutenance
RMS	Rapport ou mémoire écrit avec soutenance
POP	Présentation orale d'une production (technique, numérique, scientifique)
EPE	Evaluation de pratiques d'enseignement (mise en œuvre d'une situation d'apprentissage en arts, EPS, sciences)
PT	Production technique, numérique, sportive, artistique, scientifique
QUI	Quitus (de présence, d'assiduité, de conformité aux objectifs)



			Contrôle continu							1				Examen terminal Epreuve N*1 Epreuve N*2							Seconde chance Epreuve N°1 Epreuve N°2															
	Semestr	2	Nombro	Type	Componentian	Note seuil pour	Seconde		CC1	.,		CC2	.,		CC3	,		CC4	.,		CC5	,		CC6	,	Poids du CC			e N°1				Poids total	Poids de la		
Mention Parcours	(S1, S2, S S4)	Numéro et Intitulé UE	Nombre d'ECTS	(CCI, EM, ET,	Compensation OUI/NON	compensation	chance		Code	seconde		Code	seconde I		Code	Remontée en seconde	Coefficient			Coefficient (% de la	Code	Remontée en seconde	Coefficient (% de la	Code	seconde	à l'UE de la	dans la note à l'UE (% de la	Code nature	Durée de	Code nature	Duree de	des CC qui remontent	remonte en	note d'examen	Code nature de l'épreuve	code nature de l'épreuve
	34,			EP)		/25	(001) 11011)	(% de la note à l'UE)	épreuve	hance (OUI / NON)	note à l'UE)	inrouvo C	hance (OUI / NON)	(% de la note à l'UE)	épreuve	chance (OUI / NON)	(% de la note à l'UE)	épreuve d	hance (OUI / NON)	note à l'UE)	nature épreuve	chance (OUI / NON)	note à l'UE)	épreuve	chance (OUI / NON)	première session	note à l'UE) de la 1ère session	épreuve N°1	l'épreuve N°1	épreuve N°2	l'épreuve N°2	en seconde chance	seconde chance	terminal de 2nde chance	l'épreuve N°1	l'épreuve N°2
4 PIF									-	,,			,,			,,			,,			,,			,,	0%										
4711																										0%										
																										0% 0%										
M1		UE1-1 Culture communue aux pratiques et ingénierie de forma	7	EP	OUI		OUI																			0%	100%	PE						100%	PE	
M1 M1		UE1-2 UE à choix UE1-3 Gestion de projet	7	EP EP	OUI		OUI																			0%	100% 100%	PE PE						100%	PE PE	
M1 M1		UE1-4 Recherche UE1-5 Professionnalisation et mise en situation professionnelli	5	CCI	OUI		OUI		PE			_	NON NON																					100%	PE	
M1	S2	UE2-1 Culture communue aux pratiques et ingénierie de forma	7	EP	OUI		OUI	30%	FL	NON	30%	FL	NON														100%	PE						100%	PE	
M1 M1		UE2-2 UE à choix UE2-3 UE à choix	7	EP EP	OUI		OUI																			0%	100% 100%	PE PE						100%	PE PE	
M1	S2	UE2-4 Recherche (séminaires)	7	CCI	OUI		OUI	50%	PE	NON	50%	0	NON																					100%	0	
M1	52	UE2-5 Stage/Expérience en milieu professionnel	4	EP	NON		NON																			0%		RM								
DD		UE1-2 UE à choix UE1-3 Gestion de projet	7	CCI	OUI		OUI	50% 50	POP POP			POP POP																						100% 100%	POP POP	
	S2	UE2-2 UE à choix	7	CCI	OUI		OUI	50	POP		50	POP																						100%	POP	
	52	UE2-3 UE à choix	7	CCI	OUI		OUI	50	POP		50	POP																						100%	POP	
M2 DD	S3	UE3-1 Eléments pour la pratique et l'ingénierie de formation	6	CCI	OUI			33%					NON	33%																						
	S3 S3	UE3-2 Durabilité et écologue UE3-3 Gestion de projet ODD1	6 4	CCI	OUI		NON		POP POP	NON NON		PE PE	NON NON		POP POP	NON NON																				
	S3	UE3-4 Recherche UE3-5 Professionnalisation et préparation à la mise en situatio	8	CCI	OUI		NON NON		POP POP	NON NON		PE PE	NON NON	25% 25%		NON NON		POP POP																		
	S4	UE4-1 Droit de l'environnement et langue	3	CCI	NON		NON	50%	POP	NON	50%	POP	NON	23/6	101	IVOIV	23/0	104	NON																	
	S4 S4	UE4-2 Adaptation au changement climatique et gestion des re UE4-3 Gestion de projet ODD2	3	CCI	OUI		NON	50% 50%		NON NON		POP POP	NON NON																							
	S4	UE4-4 Recherche	5	CCI	NON		NON			NON		PE	NON	33%	POP	NON											100	Drac	AE							
	54	UE4-5 Stage/Expérience en milieu professionnel	16	EP	NON		NON																				100	RMS	45MN							
ID		UE3-1 Eléments pour la pratique et l'ingénierie de formation	6	CCI	OUI		OUI						NON													100								100%	PE	
		UE3-2 Didactiques et pratiques d'enseignement UE3-3 Théories, méthodes et perspectives didactiques (1)	6 4	CCI	OUI		OUI			NON NON	50 50	POP	NON NON													100								100%	PE PE	
	S3	UE3-4 Recherche UE3-5 Professionalisation et mise en situation pro.	8	EP	OUI		NON																				100	POP	30'							
	S4	UE4-1 Droit, RH et langues	6	CCI	NON NON		OUI			OUI NON		POP POP	NON NON													100								100%	PE POP	
		UE4-2 Didactiques et pratiques d'enseignement des disciplines UE4-3 Théories, méthodes et perspectives didactiques (2)	6	CCI	OUI		OUI		PE PE	NON NON			NON NON													100 100								100%	PE	
	S4	UE1-4 Recherche	6	EP	NON		NON																			200	100	RMS	45mn							
	S4	UE4-5 Stage / expérience en milieu professionnel	8	CCI	NON		OUI	50	PE	OUI	50	POP	NON																					100%%	PE	
FF1 M1		UE1-2 UE à choix UE1-3 Gestion de projet	7	CCI	OUI		NON			NON NON		PE PE	NON NON	25% 25%	PE PE	NON NON																				
	S2	UE2-2 UE à choix	7	CCI	OUI		NON	50%	PE	NON	25%	PE	NON	25%	PE	NON																				
	S2	UE2-3 UE à choix	7	CCI	OUI		NON	50%	PE	NON	25%	PE	NON	25%	PE	NON																				
		NEDATION AND AND AND AND AND AND AND AND AND AN	_	cci	0.11		NO.	500/	nr.		250/	nr.	NO.	250/	nr.																					
FFI	53	UE 3-1 Eléments pour la pratique et l'ingénierie de formation UE 3-2 Systèmes éducatifs et télécollaborations interculturelle		CCI	OUI		NON		PE PE	NON	25% 25%	PE PE	NON		PE	NON																				
		UE 3-3 Evaluation, plurilinguisme et pluriculturalisme UE 3-4 Recherche	4 8	CCI	OUI		NON		PE PE	NON NON		PE PE	NON NON	25%	PE	NON	25%	PE	NON																	
		UE 3-5 Professionnalisation et préparation à la mise en situation		CCI	NON		NON	50%	PE	NON	25%	PE	NON	25%	PE	NON	25%																			
	S4	UE 4-1 Droit, RH et télécollaborations UE 4-2 Apprentissages et éducation multilingue, multiculturell	6	CCI	NON OUI		NON			NON NON		PE PE	NON NON	25% 25%	PE PE	NON																				
		UE 4-3 Concevoir, coordonner, évaluer des projets d'éducation UE 4-4 Recherche		CCI EP	OUI		NON	50%		NON	50% 25%	PE	NON NON	25%	DE	NON	250/	PE	NON									RMS								
		UE 4-5 Stage/Expérience en milieu professionnel	8	EP	NON		NON			NON			NON		PE	NON	23/6	FL	NON									RMS								
MFCA		IIE 2.1 Elémente nour la pratique et l'instaint de f	6	EP	OUI		0'''																			064	100.000/	PE						100%	PE	
	S3	UE 3-1 Eléments pour la pratique et l'ingénierie de formation UE 3-2 Apprentissages et conseil en formation	6	EP	OUI		OUI																			0%	100,00%	PE						100% 100%	PE PE	
		UE 3-3 Didactique professionnelle UE 3-4 Recherche	4 8	EP EP	OUI		Non Non																				100% 100%									
	S3	UE 3-5 Professionnalisation et mise en situation professionnell UE 4-1 Droit, RH et langues		EP	NON NON		Oui		nr	No.		202	NOC														100%							100%		
	S4	UE 4-2 Dynamique des groupes et méthodologie de la formation	6	CCI EP	OUI		OUI	50	PE	NUN	50	PUP	NON														100%							100%	PT	
		UE 4-3 Pratiques professionnelles et intervention en organisat UE 4-4 Recherche	4 6	EP EP	OUI		OUI																				100% 100%	POP RMS	30 mn 45 mn					100%	POP 30mn	
		UE 4-5 Stage / expérience en milieu professionnel	8	EP	NON		OUI																				100%	RM						100%	RM	
MMS		UE3-1 Médiation et éducation	6	EP	OUI		NON																			0%	100%	PT								
	S3	UE3-2 Analyse de la médiation UE3-3 Veille, communication	6	CCI	OUI		NON NON		PE N			PE N		25%	PE 1	NON										100% 100%		PT PT								
	S3	UE3-4 Recherche	8	CT	OUI		NON	5U%	re N	IUN	50%	rc N	OIN													0%	100%	RM								
		UE3-5 Professionnalisation et mise en situation professionnelli UE4-1 Conduite de projet	6	CT EP	NON NON		NON	50%	PE N	ION	25%	POP N	ON	25%	POP N	NON										0% 100%	100% 100%									
	S4	UE4-2 Ingénierie de la médiation UE4-3 Communication et réalisations numériques	6	CCI	OUI		NON	50%	PT N	ION	25%	PE N	ON	25%	POP I	NON										100%		PT PT								
	S4	UE4-4 Recherche	6	CCI CT	NON		NON	50%	PE N	ION	50%	PE N	UN													100% 0%	100%	RMS	45'							
	S4	UE4-5 Stage/Expérience en mileiu professionnel	8	CT	NON		NON																			0% 0%	100%									
PIPELI		UE3-1 Eléments pour la pratique et l'ingénierie de formation		EP	OUI		NON	4611			2071	205	No.	2011	205	NG:										0%	100%	RMS	30'							
		UE3-2 Politiques éducatives UE3-3 Concept d'éducation et projet	6 4	CCI	OUI			40% 50%						30%	POP	NON										100%										
	S3	UE3-4 Recherche UE3-5 Professionnalisation et mise en situation professionnelli	8	EP EP	OUI		NON NON																			0% 0%	100% 100%									
	S4	UE4-1 Droit, RH et langues	6	CCI	NON		NON	30%					NON	40%		NON										100%										
	S4 S4	UE4-2 Eléments contextuels pour le pilotage de projets éducat UE4-3 Interculturel et mondialisation	6 4	EM CCI	OUI		OUI		PE PE			PE POP														40% 100%	60%	ET	2h					100%	O 30'	
	S4	UE4-4 Recheerche	6	EP	NON		NON																			0%		RMS	45'							
	S4	UE4-5 Stage/Expérience en milieu professionnel	8	EP	NON		NON																			0%	100%	POP								

Code	Nature de l'épreuve
0	Oral (ex. un sujet est proposé à l'étudiant qui le prépare en temps limité et qui l'expose en temps limité à l'évaluateur)
ET	Ecrit sur table (y compris épreuve sur ordinateur)
PE	Production écrite (Ex. compte rendu de TP, de séance)
RM	Rapport ou mémoire écrit sans soutenance
RMS	Rapport ou mémoire écrit avec soutenance
POP	Présentation orale d'une production (technique, numérique, scientifique)
EPE	Evaluation de pratiques d'enseignement (mise en œuvre d'une situation d'apprentissage en arts, EPS, sciences)
PT	Production technique, numérique, sportive, artistique, scientifique
QUI	Quitus (de présence, d'assiduité, de conformité aux objectifs)



Règlement des études, des examens et modalités de contrôle des connaissances et des compétences des masters mentions Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF), 1^{er} degré, 2nd degré, encadrement éducatif et pratiques et ingénierie de la formation

Le présent règlement s'applique par défaut à tous les étudiants disposant d'une inscription première à l'INSPE de l'académie de Bordeaux dans :

- le master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF), $1^{\rm er}$ degré ;
- le master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF), 2nd degré ;
- le master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF), encadrement éducatif ;
- le master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF), pratiques et ingénierie de la formation ;

ci-après désignés masters MEEF.

Conformément à la décision du Conseil d'institut de l'INSPE du 30 juin 2022, un aménagement d'études contractuel signé par l'étudiant et par les parties ayant autorité sur sa formation peut modifier pour une étudiante ou un étudiant une ou des dispositions décrites dans le présent règlement. Les aménagements d'études (ex. dispense d'assiduité, modalité pédagogique particulière) et/ou des modalités d'évaluation sont ainsi fixés dans le cadre d'un contrat d'aménagement d'études téléchargeable sur le site WEB de l'INSPE de l'académie de Bordeaux. Un Contrat d'Aménagement d'Etudes (CAE) fixe, entre l'étudiante ou l'étudiant d'une part et l'INSPE et/ou le service Phase de l'université de Bordeaux d'autre part, des modalités pédagogiques et/ou d'évaluation particulières permettant de prendre en compte à leur demande les besoins spécifiques des étudiants dans le souci de garantir l'égalité des chances. Pour le premier semestre ou pour l'année universitaire, les demandes doivent être formulées entre le 15 juillet et le 15 septembre. Les demandes d'aménagements pour le second semestre de l'année universitaire doivent être formulées au plus tard le 15 janvier. Suivant les cas, les demandes d'aménagements doivent être déposées auprès du responsable pédagogique de la formation ou du chargé d'accompagnement spécifique du service Phase de l'université de Bordeaux. Les conditions d'accès à ce contrat d'aménagement d'études, la procédure de dépôt des demandes et le circuit de validation dudit contrat sont présentés sur le site WEB de l'INSPE de l'académie de Bordeaux.

I. Dispositions générales

Sauf cas particulier de dispense et/ou d'aménagement d'études contractuel :

- l'assiduité à tous les enseignements du master MEEF est requise ;
- l'étudiante ou l'étudiant a l'obligation de se présenter à toutes les évaluations quel qu'en soit le type ou la modalité ;
- la présence et l'assiduité aux stages programmés en 1^{ère} année de master (M1) et en 2^{nde} année de master (M2) sont également obligatoires.

II. Validation, capitalisation, compensation

Une année pédagogique (année universitaire) de M1 ou de M2 est validée dès lors que l'étudiante ou l'étudiant a individuellement validé chacun des deux semestres qui la composent. Les deux semestres d'une même année de master MEEF sont non compensables entre eux. Chaque semestre validé est crédité de 30 ECTS. Une année de master validée emporte 60 ECTS. Les deux années de master MEEF sont non compensables entre elles. La validation du master MEEF emporte 120 ECTS et nécessite la validation des deux années (M1 et M2) qui le composent.

Un semestre ou une année validés le sont définitivement. L'étudiant ou l'étudiant ne peut pas s'y réinscrire.

II.1 Validation d'une unité d'enseignement (UE)

Une UE peut être constituée d'une ou plusieurs activités pédagogiques (parfois appelées modules ou éléments pédagogiques). Une activité pédagogique constitutive d'une UE peut ne pas être évaluée. Elle peut aussi être évaluée de manière intégrative avec une ou plusieurs autres activités pédagogiques constitutives de l'UE. Le relevé de notes, remis à l'étudiante ou à l'étudiant, fait figurer les notes à l'UE et non aux éventuelles activités pédagogiques qui la composent.

Toute UE acquise l'est définitivement et ceci quel que soit le mode d'acquisition (directement ou par compensation le cas échéant). Ladite UE étant capitalisée avec les ECTS afférents, il n'est donc pas possible de s'y réinscrire. Il n'est donc pas possible de se réinscrire dans une UE constitutive d'un semestre validé et il n'est pas non plus possible de se réinscrire dans une UE validée constitutive d'un semestre qui ne l'est pas.

Une UE d'un semestre de master MEEF peut-être :

- compensable, auquel cas elle peut être acquise directement dès lors que la moyenne des évaluations qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20 ou par compensation avec les autres UE compensables du semestre ;
- compensable avec une « note seuil » encore appelée « note plancher », auquel cas elle peut être acquise directement dès lors que la moyenne des évaluations qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20 ou par compensation avec les autres UE compensables du semestre dès lors que la moyenne des évaluations qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à la note seuil ; dès lors que la note de l'UE est

strictement inférieure à la note seuil, la compensation ne peut avoir lieu et l'étudiante ou l'étudiant est ajourné au semestre ;

- non compensable, elle ne peut donc pas être acquise par compensation et est validée dès lors que la moyenne des évaluations qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20; la non-validation (note strictement inférieure à 10/20) d'une UE non compensable entraîne l'ajournement de l'étudiante ou de l'étudiant au semestre.

Pour chaque UE, les règles de compensation s'appliquent de manière identique en première session et en seconde chance si elle existe.

Une unité d'enseignement (UE) peut donc être acquise :

- directement dès lors que la moyenne des évaluations qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20 ;
- par compensation au sein d'un semestre si elle est compensable et, le cas échéant, si l'étudiante ou l'étudiant a une note à l'UE supérieure à la note seuil (note plancher) qui autorise la compensation.

En cas de non-validation, en première session, d'une UE (soit directement soit par compensation le cas échéant) qui offre une seconde chance, l'étudiante ou l'étudiant doit se présenter impérativement à toutes les épreuves de ladite UE organisées dans le cadre de la seconde chance. Le résultat à l'UE obtenu à la session de rattrapage (seconde chance) remplace alors définitivement celui obtenu en première session. Aucune note constitutive d'une UE non validée (directement ou par compensation le cas échéant) peut être conservée d'une année universitaire sur l'autre.

II.2 Validation d'un semestre de master MEEF

Un semestre de master MEEF est validé dès lors :

- que la moyenne générale des notes obtenues aux différentes UE compensables, pondérées par leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20 sous réserve, le cas échéant, que l'étudiante ou l'étudiant ait obtenu une note supérieure à la note seuil des UE qui le composent ;
- et / ou que l'étudiante ou l'étudiant a validé individuellement (note à l'UE supérieure ou égale à 10/20) chacune des UE non compensables qui composent le semestre.

La non-validation d'au moins une UE non compensable du semestre ou l'obtention d'une note d'UE strictement inférieure à la note seuil (note plancher) qui interdit la compensation de ladite UE invalident obligatoirement le semestre.

Le jury souverain peut très exceptionnellement décider de faire jouer la compensation au sein d'un semestre malgré la présence d'une ou de plusieurs notes d'UE strictement inférieures à la note seuil qui autorise la compensation. Dans ce cas, il doit justifier sa décision dans un courrier dûment signé par l'ensemble de ses membres. Ce courrier sera annexé au procès-verbal de délibération.

Pour le calcul de la moyenne au semestre, chaque UE est affectée d'un coefficient proportionnel au nombre d'ECTS qu'elle emporte.

La non-validation du semestre impair n'empêche pas l'inscription pédagogique au semestre pair de la même année universitaire.

II.3 Validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère

Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

La compétence en langue est certifiée par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 à la dernière UE semestrielle de langue proposée dans le parcours de formation de l'étudiante ou de l'étudiant. Seule cette dernière UE de langue n'est pas compensable au sein d'un semestre et doit être validée avec une note au moins égale à 10/20. Elle emporte la compétence à communiquer dans une langue vivante étrangère. La non-validation de cette UE de langue ajourne automatiquement l'étudiante ou l'étudiant au semestre qui la contient. Elle empêche donc la validation du semestre.

Il est possible à l'aide d'un contrat d'aménagement d'études (CAE), validé par le directeur de l'INSPE, de remplacer l'anglais ou l'espagnol par une autre langue notamment pour les étudiantes ou les étudiants internationaux allophones.

<u>II.4 Validation des stages (ou des périodes d'alternance en responsabilité) et des UE qui les contiennent</u>

Les UE de professionnalisation qui contiennent un stage peuvent être validées conformément aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences annexées au présent règlement si et seulement si *quitus* a été donné au préalable à l'étudiante ou à l'étudiant pour la réalisation de son stage ou de sa période d'alternance en responsabilité.

Le *quitus* est donné si l'étudiant ou l'étudiant a réalisé l'intégralité de son stage ou de sa période d'alternance en responsabilité conformément :

- aux dispositions contenues dans la convention de stage ou dans le contrat de droit public (dans le cas d'une alternance en responsabilité) ;
- aux instructions et recommandations qui lui ont été données par ses tuteurs terrain et INSPE.

Le quitus pour la réalisation du stage est délivré par le jury de semestre ou d'année.

Hormis pour une raison jugée justifiée par le jury, la rupture d'une convention de stage ou d'un contrat de droit public (cas d'une alternance en responsabilité) quelle que soit la partie qui en est à l'initiative, conduit automatiquement à la non-délivrance du *quitus*.

Si le quitus n'est pas accordé, l'UE à laquelle est rattaché le stage sera automatiquement invalidée quelle que soit la note ou les notes obtenues à l'évaluation ou aux évaluations de ladite UE.

II.5 Validation d'acquis (VAC)

Les possibilités de validations d'acquis (VAC) sont étudiées sur demande de l'étudiante ou de l'étudiant auprès du responsable pédagogique de sa formation d'inscription. Les demandes de VAC sont instruites par le président de jury de l'année concernée qui s'appuie sur une

commission ad hoc pour les traiter. Elles concernent des compétences et des connaissances acquises en formation initiale dans une autre mention de master et/ou dans une autre formation de niveau 6 (bac+4).

L'étudiante ou l'étudiant peut refuser la proposition de validation d'acquis qui lui est faite par le président de jury.

Les validations d'acquis (VAC) peuvent concerner une année, un ou plusieurs semestres, une ou plusieurs UE. Les éléments disposant d'une VAC sont définitivement acquis avec les ECTS afférents. Il n'est pas possible de s'y réinscrire.

Les validations d'acquis (VAC) peuvent être envisagées avec note(s) ou sans note(s). Les VAC d'UE avec note peuvent être utilisées exclusivement lorsque les contenus pédagogiques, les compétences et les connaissances acquises sont jugés similaires. Le choix entre VAC avec note(s) ou VAC sans note(s) est effectué par le président du jury.

Cas particulier des étudiantes ou des étudiants disposant de validations d'acquis (VAC) sans note(s) et/ou de dispenses (DIS) d'UE pour un total de plus de 12 ECTS sur un seul et même semestre.

Pour bénéficier d'un calcul de moyenne au semestre, il faut au moins avoir suivi et présenté 18 ECTS dudit semestre, autrement dit une étudiante ou un étudiant qui dispose de plus de 12 ECTS de dispenses (DIS) et/ou de VAC sans note(s) sur un seul et même semestre, ne bénéficiera pas d'une moyenne au semestre. Son relevé de notes au semestre indiquera juste si elle ou il est admis ou ajourné. L'étudiante ou l'étudiant ne disposera pas non plus d'une moyenne à l'année ; année à laquelle elle ou il sera juste admis ou ajourné.

Validation d'Acquis (VAC) et mobilité internationale sortante

Lorsque le projet d'études a été accepté par les responsables pédagogiques en amont du départ de l'étudiante ou de l'étudiant et que cette dernière ou ce dernier a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, celle-ci ou celui-ci bénéficie des crédits correspondant à cette période d'études sur la base de 30 ECTS pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

Les ECTS acquis dans le cadre d'une mobilité à l'international sont pris en compte sans note(s) associée(s) à la condition que le programme d'études initialement prévu ait été respecté. A l'issue de la mobilité, une attestation explicitant les règles d'intégration de la mobilité dans le diplôme est remise à l'étudiant.

III. Progression dans le cursus

La non-validation du semestre impair n'empêche pas l'inscription pédagogique au semestre pair de la même année pédagogique.

L'accès à la deuxième année de master (M2) nécessite l'acquisition des 60 ECTS du M1 ou d'un parcours admis en équivalence (validation d'acquis en M1). Cependant, une étudiante ou un étudiant qui n'a pas validé l'année de M1 (qui ne dispose donc pas de 60 ECTS), pourra, à titre exceptionnel, être autorisé, par le jury de l'année de M1, à suivre tout ou partie des UE de l'année de master 2 (M2). Dans le cas où le jury ne permettrait pas de suivre l'ensemble des UE de M2, un contrat d'aménagement d'études (CAE) signé par l'étudiante ou l'étudiant, le

responsable de formation et le directeur de l'INSPE précise les UE qui peuvent être suivies. L'étudiante ou l'étudiant doit se présenter à toutes les évaluations des UE qu'elle ou il est autorisé à suivre.

IV. Redoublement

Il est rappelé que tout élément pédagogique acquis (UE, semestre, année) avec ses ECTS afférents l'est définitivement. Il n'est pas possible de s'y réinscrire y compris dans le cadre d'un redoublement.

IV.1 Redoublement en M1

Il est de droit pour les étudiantes et les étudiants ayant effectué leur année de M1 dans une mention de master MEEF avec capacité d'accueil à l'entrée de cycle, dès lors que l'année de leur réinscription, le nombre de candidats est inférieur à la capacité d'accueil définie par le Conseil d'institut de l'INSPE.

Il n'est pas de plein droit pour les étudiantes et les étudiants ayant effectué leur année de M1 dans une mention de master MEEF avec capacité d'accueil à l'entrée de cycle, dès lors que l'année de leur réinscription, le nombre de candidats est supérieur à la capacité d'accueil définie par le Conseil d'institut de l'INSPE. Le redoublement sera alors soumis à l'appréciation de la commission ad hoc de recrutement.

IV.2 Redoublement en M2

Il est de droit pour les étudiantes et les étudiants entrés en M1 dans une mention de master MEEF avec capacité d'accueil à l'entrée de cycle et ayant, dans le cadre de la poursuite d'études, intégré le M2 de la même mention.

Il n'est pas de plein droit :

- pour les étudiantes et les étudiants entrés en M1 dans une mention de master (MEEF ou autre) avec capacité d'accueil à l'entrée de cycle et ayant, à l'issue de ce M1, intégré un M2 d'une autre mention MEEF;
- pour les étudiantes et les étudiants entrés en M1 dans un autre établissement et ayant, à l'issue de ce M1, intégré un M2 MEEF à l'INSPE de l'académie de Bordeaux.

Dans ces deux cas, le redoublement sera soumis à l'appréciation de la commission de recrutement.

V. Types d'évaluation

Pour chaque UE, le niveau de maîtrise des compétences et l'acquisition des connaissances peuvent être appréciés par :

- un contrôle continu régulier et intégral (= évaluation en contrôle continu intégral, CCI) ;
- un contrôle continu et un examen terminal constitué d'une ou de plusieurs épreuves (= évaluation mixte, EM) ;
- un examen terminal unique constitué d'une ou de plusieurs épreuves (= évaluation terminale, ET) ;

- une évaluation particulière (EP).

V.1 Evaluation en Contrôle Continu Intégral (CCI)

Elle consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble du semestre. Chaque épreuve doit être corrigée dans un délai raisonnable et, en tout état de cause, avant l'évaluation suivante.

Le CCI possède par essence une dimension formative.

<u>Dans le cas où l'évaluation en CCI n'offre pas de seconde chance</u>, le nombre d'épreuves est corrélé au nombre d'ECTS associé à l'UE de la manière suivante :

- pour une UE créditée de 2, 3 ou 4 ECTS, 2 notes a minima de CC modélisées dans APOGEE sont attendues ;
- pour une UE créditée de 5, 6 et 7 ECTS, 3 notes a minima de CC modélisées dans APOGEE sont attendues ;
- pour une UE créditée de 8 ECTS ou plus, 4 notes a minima de CC modélisées dans APOGEE sont attendues ;

Une évaluation en CCI qui présente un nombre d'épreuves suffisant pour dispenser d'une seconde chance peut, mais ce n'est pas obligatoire, en proposer une.

<u>Dans le cas où l'évaluation en CCI offre une seconde chance</u>, 2 notes au minimum sont attendues par UE, quel que soit le nombre d'ECTS qui lui est associé.

Que l'évaluation en CCI propose ou pas une seconde chance, aucune épreuve de contrôle continu ne peut contribuer à plus de 50% de la note à l'UE.

V.2 Evaluation terminale (ET)

Elle propose un unique examen terminal qui est constitué d'une ou de plusieurs épreuves, écrites, orales ou pratiques, permettant d'évaluer l'ensemble des connaissances et compétences d'une UE. Aucune évaluation intermédiaire de type contrôle continu n'est proposée. Si l'examen terminal propose plusieurs épreuves, la moyenne arithmétique des notes de ces épreuves constitue la note à l'examen terminal.

La ou les épreuves sont organisées durant la période d'examens fixée par le Conseil d'institut de l'INSPE. Une UE évaluée en ET offre obligatoirement une seconde chance dès lors que l'épreuve ou qu'une au moins des épreuves qui composent l'examen terminal est un « écrit sur table » sous surveillance dans un temps limité ou un « oral avec préparation en temps limité ». Une UE évaluée en ET dont l'examen terminal consiste en une évaluation (i) d'un rapport ou de toute autre production réalisée dans un temps non limité et avec accès aux documents, et/ou (ii) d'une soutenance préparée dans un temps non limité avec accès aux documents, peut ne pas offrir de seconde chance.

V.3 Evaluation mixte (EM)

L'évaluation mixte combine une ou des épreuves de contrôle continu (CC) et un examen terminal (ET) qui peut être composé d'une ou de plusieurs épreuves. La ou les épreuves

constitutives de l'examen terminal (ET) sont organisées durant la période d'examens fixée par le Conseil d'institut de l'INSPE.

L'épreuve ou les épreuves de contrôle continu ne peuvent pas contribuer à plus de 40 % de la note à l'UE, autrement dit le poids, dans la note de l'UE, de l'épreuve ou des épreuves constituant l'examen terminal de l'UE est au moins de 60%. Si l'examen terminal propose plusieurs épreuves, la moyenne arithmétique des notes de ces épreuves constitue la note à l'examen terminal.

Une UE évaluée en EM offre obligatoirement une seconde chance dès lors que l'épreuve ou qu'au moins une des épreuves qui composent l'examen terminal est un « écrit sur table » réalisé sous surveillance dans un temps limité ou un « oral avec préparation en temps limité ». Une UE évaluée en EM dont l'examen terminal consiste en une évaluation (i) d'un rapport ou de tout autre production réalisée dans un temps non limité et avec accès aux documents et/ou (ii) d'une soutenance préparée dans un temps non limité avec accès aux documents, peut ne pas offrir de seconde chance.

V.4 Evaluation particulière (EP)

Elle correspond à une évaluation mixte (CC + ET) ou à une évaluation terminale (ET uniquement) d'une UE dont l'examen terminal, constitué d'une ou de plusieurs épreuves, est programmé hors de la période d'examens du semestre définie par le Conseil d'institut de l'INSPE. La modalité « évaluation particulière » permet, pour certaines UE disposant d'une organisation particulière, de programmer la ou les épreuves d'examen terminal avant la période arrêtée à cet effet par le Conseil d'institut de l'INSPE.

Si l'examen terminal propose plusieurs épreuves, la moyenne arithmétique des notes de ces épreuves constitue la note à l'examen terminal. Si l'évaluation particulière propose du contrôle continu, alors l'épreuve ou les épreuves de contrôle continu ne peuvent pas contribuer à plus de 40 % de la note à l'UE, autrement dit le poids, dans la note de l'UE, de l'épreuve ou des épreuves constituant l'examen terminal de l'UE est au moins de 60%.

Une UE évaluée en EP offre obligatoirement une seconde chance dès lors que l'épreuve ou qu'au moins une des épreuves qui composent l'examen terminal est un « écrit sur table » sous surveillance dans un temps limité ou un « oral avec préparation en temps limité ». Une UE évaluée en EP dont l'examen terminal consiste en une évaluation (i) d'un rapport ou de toute autre production réalisée dans un temps non limité et avec accès aux documents et/ou (ii) d'une soutenance préparée dans un temps non limité avec accès aux documents, peut ne pas offrir de seconde chance.

VI. Organisation des évaluations (CC, ET) et de la seconde chance

VI.1 Organisation des épreuves de contrôle continu et convocation des étudiantes et des étudiants

Une épreuve de contrôle continu peut mais n'est pas obligatoirement organisée en même temps pour toutes les étudiantes ou tous les étudiants d'un même parcours ou d'une même mention.

Dans le cadre d'une épreuve de contrôle continu, des cohortes d'étudiants d'un même parcours et/ou d'une même mention (ex. groupes de TD, groupe d'étudiants par site de formation

INSPE...) peuvent être évaluées à des temps différents à l'aide de sujets différents à condition que les sujets soient pensés pour ne pas rompre l'égalité de traitement entre toutes les étudiantes et tous les étudiants inscrits dans le parcours et/ou la mention.

La date et l'horaire d'une épreuve de contrôle continu organisée en dehors des séances d'enseignement planifiées dans l'EDT doivent être portés à la connaissance des étudiantes et des étudiants au moins deux semaines avant la date de l'épreuve. Une épreuve de contrôle continu organisée pendant une séance d'enseignement doit être clairement annoncée aux étudiantes et aux étudiants au moins une semaine avant l'épreuve. L'annonce peut se faire par voie d'affichage papier en un lieu connu des étudiants, par courriel, par une notification envoyée via l'ENT (Environnement Numérique de Travail) ou par une indication dans l'emploi du temps, à l'exclusion d'une simple annonce orale.

VI.2 Organisation des épreuves d'examen terminal et convocation des étudiantes et des étudiants

Dans le cas d'une évaluation mixte (EM) ou d'une évaluation terminale (ET), la ou les épreuves d'examen terminal sont organisées pendant la session d'examens programmée par le Conseil d'institut de l'INSPE.

Dans le cas d'une évaluation particulière (EP), la ou les épreuves terminales sont organisées, dans l'intérêt des étudiantes et des étudiants, avant la session d'examens programmée par le Conseil d'institut de l'INSPE.

Un examen terminal qui propose une épreuve surveillée de type écrit sur table en temps limité convoque en même temps toutes les étudiantes et tous les étudiants d'un même parcours et/ou d'une même mention.

La convocation des étudiantes ou des étudiants aux examens terminaux se fait obligatoirement par voie d'affichage papier en un lieu connu des étudiantes et des étudiants et sur le site WEB de l'INSPE. Elle peut être assortie d'une convocation par courriel ou par notification *via* l'ENT. L'étudiante ou l'étudiant s'organise pour prendre connaissance de la convocation selon les modalités précédemment indiquées et ne peut exiger aucune information par téléphone, courrier ou courriel.

Les périodes des examens terminaux des semestres impairs et pairs sont arrêtées par le Conseil d'institut de l'INSPE et figurent dans le calendrier institutionnel et pédagogique de l'institut. Les dates d'ouverture et de clôture des deux sessions d'examens sont affichées dans le mois qui suit la date officielle de rentrée de l'université de Bordeaux. Le calendrier des épreuves, comportant les dates, horaires et lieux de chaque épreuve, est affiché au moins deux semaines avant la date de la première épreuve.

VI.3 Organisation et gestion des épreuves de seconde chance

La seconde chance (parfois appelée seconde session ou session de rattrapage) est organisée après la première session d'examens des semestres pairs. Pour les semestres impairs, une seconde chance dite rapprochée peut avoir lieu au début de semestre pair.

La seconde chance est organisée au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la première session.

Un soutien inter-session est organisé. Il propose au minimum une remise commentée et individuelle des copies aux étudiantes ou aux étudiants ayant échoué à la première session et qui en font la demande par courriel au(x) responsable(s) d'UE.

L'étudiante ou l'étudiant qui à l'issue de la première session n'a pas validé son semestre doit se présenter à la session de la seconde chance. Plus précisément, elle ou il doit se présenter à la seconde chance, si elle existe, de chacune des UE, constitutives du ou des semestre(s) non validé(s), pour lesquelles elle ou il n'a pas obtenu la note minimale de 10/20.

Il n'est pas possible de se présenter aux évaluations de seconde chance d'une UE acquise à l'issue de la première session.

Le résultat à l'UE obtenu lors de la seconde chance remplace définitivement celui obtenu en première session.

Si l'examen terminal de seconde chance propose plusieurs épreuves, la moyenne arithmétique des notes de ces épreuves constitue la note à l'examen terminal de seconde chance.

Dans le cas d'une évaluation mixte (EM) avec seconde chance ou dans celui d'une évaluation particulière (EP) avec contrôle continu et seconde chance, le report ou non d'une ou de plusieurs notes de contrôle continu dans le calcul de la note de seconde chance s'appréciera au plus près des objectifs pédagogiques et d'apprentissage de l'UE. Lorsqu'une ou plusieurs notes de contrôle continu sont reportées dans le calcul de la note de seconde chance de l'UE, elles le sont toujours avec leur coefficient de première session.

Dans le cas de l'évaluation en contrôle continu intégral (CCI) d'une UE, aucun des CC n'est reporté dans le calcul de la note de seconde chance.

A titre exceptionnel, dans l'intérêt des étudiantes et des étudiants et après accord du directeur de l'INSPE, la seconde chance d'une UE peut être programmée de manière anticipée avant la fin du semestre et donc avant la délibération du jury. Seuls les étudiantes ou les étudiants ayant une note à l'UE strictement inférieure à 10/20 avant jury, sont conviés à l'épreuve ou aux épreuves de cette seconde chance anticipée. La note de seconde chance à l'UE sera bloquée dans l'attente de la délibération du jury de première session. Elle pourra être mobilisée, le cas échéant, si l'étudiante ou l'étudiant ajourné par le jury de première session doit se présenter à la seconde chance de l'UE.

VII. Assiduité et gestion des absences aux évaluations

VII.1 Absences injustifiées (ABI) et justifiées (ABJ) aux épreuves de contrôle continu

Dans le cas d'une absence injustifiée (ABI) à une épreuve de contrôle continu, la mention ABI est portée en lieu et place de la note attendue. Après calcul, l'étudiante ou l'étudiant apparaît défaillant (DEF) à l'UE. En conséquence, elle ou il est ajourné au semestre. Si l'épreuve de contrôle continu qui porte la mention ABI est réintégrée dans le calcul de la note de seconde chance, l'étudiante ou l'étudiant est également ajourné à la seconde chance.

Une dispense d'assiduité aux contrôles continus ou une absence dûment justifiée (ABJ) à une épreuve de contrôle continu ouvrent droit à un unique contrôle continu dit de substitution par UE. Dans le cas de plusieurs absences justifiées à des épreuves de contrôle continu d'une même

UE, une seule épreuve de substitution est proposée pour l'UE. L'épreuve de substitution est programmée à la fin du semestre ou dès lors que toutes les épreuves de contrôle continu de l'UE ont été réalisées. La note de contrôle de substitution sera alors portée à la (ou aux) épreuves(s) de contrôle continu initialement manquées et justifiées.

Une absence injustifiée ou justifiée au contrôle continu de substitution entraînent la non-validation de l'UE et l'ajournement de l'étudiante ou de l'étudiant au semestre. Cependant, après avis du responsable d'UE, du responsable de parcours le cas échéant, du coordonnateur ou du responsable de la mention et du président du jury du diplôme concerné, le directeur de l'INSPE peut, à titre très exceptionnel, en réponse à une requête de l'étudiante ou de l'étudiant formulée par écrit, demander à ce qu'une seconde épreuve de remplacement soit proposée à l'étudiante ou à l'étudiant déclaré absent justifié (ABJ) à la première épreuve de remplacement. Toute requête émanant d'une étudiante ou d'un étudiant ABI au CC de remplacement sera systématiquement rejetée.

Le jury souverain peut décider, après accord de l'étudiante ou de l'étudiant, de remplacer un ABI ou un ABJ à une épreuve de contrôle continu de substitution par la note de zéro. Le calcul de la note à l'UE et au semestre est ensuite relancé.

VII.2 Absences injustifiées (ABI) et justifiées (ABJ) aux épreuves d'examen terminal de première session ou de seconde chance

Une absence injustifiée (ABI) ou justifiée (ABJ) à l'épreuve ou à une des épreuves constitutives d'un examen terminal entraîne la mention ABI ou ABJ en lieu et place de la note (ou des notes) attendue(s). Après calcul, l'étudiante ou l'étudiant apparaît défaillant (DEF) à l'UE. En conséquence, elle ou il est ajourné au semestre. Si l'absence injustifiée (ABI) ou justifiée (ABJ) concerne une épreuve d'examen terminal de première session sans seconde chance ou une épreuve d'examen terminal de seconde chance, l'étudiant devra se réinscrire l'année universitaire suivante pour espérer valider son année.

Le jury souverain peut décider, après accord de l'étudiante ou de l'étudiant et pour une épreuve d'examen terminal de première session sans seconde chance ou pour une épreuve d'examen terminal de seconde chance, de remplacer un ABI ou un ABJ par la note de zéro. Le calcul de la note à l'UE et au semestre est ensuite relancé.

VII.3 Justification des absences

La justification d'une absence à un contrôle continu ou à une épreuve d'examen terminal doit parvenir au service scolarité et au responsable de l'UE, dans les deux jours ouvrés après l'épreuve manquée.

Les situations pouvant ouvrir droit à une absence justifiée sont les suivantes :

- problèmes de santé liés à maladies ou accidents (certificat médical avec arrêt de travail, bulletin d'hospitalisation ou pièces équivalentes) ;
- accidents de transport (toutes pièces permettant de vérifier les faits allégués pour justifier l'absence) ;
- épreuves du permis de conduire (photocopie des convocations avec date et lieu de ces épreuves et attestation de présence aux épreuves mentionnant la date et le lieu de ces épreuves) ;

- épreuves d'examens, de concours ou d'autres diplômes (photocopie des convocations avec date et lieu de ces épreuves et attestation de présence aux épreuves mentionnant la date et le lieu de ces épreuves) ;
- décès ou obsèques d'un proche (photocopie du certificat de décès) ;
- compétitions sportives pour les étudiantes ou les étudiants bénéficiant du statut de Sportif de Haut Niveau (photocopie des convocations avec date et lieu de ces compétitions et attestation de présence aux compétitions mentionnant la date et le lieu de ces compétitions), le statut de Sportif de Haut Niveau est attribué par le service Phase de l'université de Bordeaux ;
- toute autre situation particulière retenue par le Directeur de l'INSPE après avis du responsable de la formation.

VIII. Jury d'examen

Conformément au Code de l'éducation et aux dispositions de l'université de Bordeaux, le directeur de l'INSPE de l'académie de Bordeaux arrête la composition du ou des jurys pour chacune des mentions de master MEEF.

Le jury se réunit au moins une fois à l'issue du semestre pair de chaque année. Il peut se réunir à l'issue de chacun des deux semestres. Lorsqu'il se réunit, le jury délibère et arrête les notes des étudiantes ou des étudiants qui lui sont proposées. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres après application des règles de compensation. Le jury de première année de master qui se réunit à l'issue du semestre pair décide de la validation de la première année de master et de l'octroi des 60 premiers ECTS, celui de seconde année de la délivrance du diplôme de master et de l'octroi des 120 ECTS afférents.

IX. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C)

Elles sont définies à l'UE et portées à la connaissance des étudiantes et des étudiants par affichage a minima sur le site WEB de l'INSPE au plus tard un mois après la date officielle de rentrée de l'université de Bordeaux.

Pour chaque UE, les informations suivantes, annexées au règlement des examens, sont portées à la connaissance de l'étudiante ou de l'étudiant :

- la règle de compensation qui s'applique à l'UE avec trois possibilités : UE non compensable, UE compensable (aucune note seuil exigée pour la compensation), UE compensable avec note seuil (= note plancher) sachant que la note seuil minimale qui autorise la compensation est précisée ;
- le nombre, la nature et le coefficient de chacune des épreuves de contrôle continu que l'UE soit évaluée en CCI, en EM ou en EP avec contrôle continu ;
- le nombre d'épreuves constitutives (une ou plusieurs) de l'examen terminal de première session et la nature de chacune d'elles que l'UE soit évaluée en EM, ET ou EP; la durée de l'épreuve est renseignée seulement dans le cas où la nature de l'épreuve est un « écrit sur table » ;
- l'existence ou non d'une seconde chance à l'UE;
- le nombre d'épreuves constitutives (une ou plusieurs) de l'examen terminal de seconde chance et la nature de chacune d'elles que l'UE soit évaluée en CCI, EM, ET ou EP avec seconde chance ; la durée d'une épreuve est renseignée seulement dans le cas où la nature de l'épreuve est un « écrit sur table » ;

- la ou les épreuves de contrôle continu qui sont réintégrées, avec leur coefficient de première session, dans le calcul de la note de seconde chance que l'UE soit évaluée en EM avec seconde chance ou en EP avec contrôle continu et seconde chance.

La nature de l'épreuve est à choisir parmi 9 possibilités :

Code	Nature de l'épreuve
0	Oral
ET	Ecrit sur table (y compris épreuve sur ordinateur)
PE	Production écrite (Ex. compte rendu de TP, de séance)
RM	Rapport ou mémoire écrit sans soutenance
RMS	Rapport ou mémoire écrit avec soutenance
POP	Présentation orale d'une production (technique, numérique, scientifique)
EPE	Evaluation de pratiques d'enseignement (mise en œuvre d'une situation d'apprentissage en arts, EPS, sciences)
PT	Production technique, numérique, sportive, artistique, scientifique
QUI	Quitus (de présence, d'assiduité, de conformité aux objectifs)

Pour chaque mention et chaque parcours, un tableau détaillant les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de chaque UE est annexé au présent règlement. Il précise pour chaque UE les informations présentées ci-dessus. Il est communiqué aux étudiantes et aux étudiants un mois au plus tard après la date de rentrée de l'université de Bordeaux.
